



Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé

PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE – PROFIL GLOBAL 2009-2013

<http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/mesure-1-programme-de-formation-linguistique>

30 juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	3
INTRODUCTION	4
CONTENU DU DOCUMENT	5
VOLETS 1 ET 2 : COURS D'ANGLAIS ET DE FRANÇAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE	
SECTION 1 : PLANIFICATION RÉGIONALE	6
1 Planification régionale de la formation linguistique	7
1.1 Partenaires des projets régionaux de formation linguistique.	8
1.2 Inscriptions aux cours d'anglais, langue professionnelle	9
1.2.1 Portrait global des inscriptions prévues et réelles	9
1.3 Inscriptions aux cours de français, langue professionnelle	11
SECTION 2 : PRODUCTION DE LA FORMATION EN RÉGION	13
2 Production régionale de la formation linguistique	14
2.1 Organismes de formation associés aux projets régionaux de formation linguistique	15
2.2 Classement des apprenants aux cours d'anglais, langue professionnelle	16
2.3 Groupes créés, heures d'enseignement et nombre moyen d'heures par groupe	17
2.3.1 Portrait global des groupes et des heures d'enseignement	17
2.4 Groupes et heures d'enseignement pour les cours de français, langue professionnelle	19
2.5 Évaluation de l'apprenant au début de la formation et suivi pendant la formation	20
2.6 Autres initiatives régionales d'apprentissage de l'anglais, langue professionnelle	21

SECTION 3 : FRÉQUENTATION DES COURS	22
3 Fréquentation des cours d'anglais, langue professionnelle	23
3.1 Apprenants inscrits aux cours d'anglais ayant terminé le cours	24
3.1.1 Portrait des apprenants ayant terminé le cours	24
3.2 Apprenants selon les secteurs d'activité	
3.2.1 Portrait global des apprenants selon les secteurs d'activité et le niveau de compétence linguistique	28
3.3 Évaluation de l'apprenant à la fin du cours	30
3.4 Mesures incitatives à la participation des apprenants	31
SECTION 4 : RÉSULTATS DES COURS	32
4 Apprenants promus à un niveau de compétence linguistique supérieur	33
4.1 Portrait global des apprenants promus à un niveau supérieur	33
SECTION 5 : ASPECT FINANCIER	34
5 Aspects financiers	35
5.1 Répartition régionale du budget et des dépenses réelles	37
5.2 Répartition des dépenses régionales	40
5.3 Dépenses régionales selon des indicateurs	42
VOLET 3 : SOUTIEN AUX FORMATEURS ET AUX APPRENANTS	
SECTION : 6 ACTIVITIÉS DE SOUTIEN AUX FORMATEURS ET AUX APPRENANTS	43
6 Soutien aux formateurs et aux apprenants	44
6.1 Cahiers d'apprentissage autonome	44
6.2 Profil des compétences linguistiques	46
6.3 Site web	47

PROJET DE FORMATION ET DE MAINTIEN EN POSTE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ 2009-2013

Le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de l'Université McGill (Projet McGill) est une contribution aux initiatives du gouvernement du Québec pour assurer l'accès aux Québécois d'expression anglaise, dans leur langue, à la gamme de services de santé et de services sociaux. Il constitue un outil additionnel pour la mise en œuvre et la révision des programmes d'accès régionaux aux services en langue anglaise, tel que le prévoit la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Le Projet McGill fait écho aux besoins reconnus des communautés d'expression anglaise et au défi à y répondre que rencontre le système québécois de santé et de services sociaux. À ce titre, le Projet McGill a mis sur pied divers programmes visant à former et à favoriser l'embauche et le maintien en poste d'une main-d'œuvre suffisante pour offrir des services de santé et des services sociaux en anglais. Le Projet McGill est financé par Santé Canada dans le cadre de son Programme de contribution pour les langues officielles en santé au montant de 19 000 000 \$ d'une durée de quatre ans.

PROFILS DES PROGRAMMES DU PROJET MCGILL

Ce rapport est le premier d'une série de trois visant à présenter les données recueillies par le Projet McGill de 2009 à 2013. Cette série porte sur les trois mesures du Projet McGill soit le Programme de formation linguistique, le Programme de maintien en poste et de soutien professionnel et communautaire à distance et, enfin, le Programme de développement de la recherche.

L'organisation des rapports s'appuie sur la structure de chaque programme, telle qu'elle a été développée dans les documents de référence.¹ Chaque rapport commence par une introduction comprenant une présentation du programme suivie d'une brève description des variables traitées, des sources de données et des sections qui composent le corps du rapport.

Le présent document concerne la Mesure 1, le Programme de formation linguistique, et a comme objectif de soutenir le recadrage du Programme dans la troisième phase (2013-2018).

Ce document est accompagné du Guide d'animation de la discussion qui fait ressortir les enjeux relatifs aux constats établis dans le Profil 2009-2013. Afin de stimuler la réflexion et la discussion, une série de questions est posée sur chacune des sections du présent document. Vous pouvez obtenir un exemplaire du Guide sur le site du Projet au <http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr>.

¹ Programme de formation linguistique, Cadre de référence 2010-2013, octobre 2011, Programme de maintien en poste et de soutien professionnel et communautaire à distance, Prospectus 2010-2013, décembre 2011, Programme de développement de la recherche, Appel de propositions, janvier 2011.

INTRODUCTION

SOMMAIRE DU PROGRAMME

Le Programme de formation linguistique, Mesure 1, comporte trois volets. Les deux premiers font référence à des cours d'anglais et de français, langue professionnelle, qui sont offerts dans le cadre des projets régionaux de formation linguistique conçus et mis en œuvre par les 18 agences de la santé et des services sociaux² (les « agences »). Le troisième regroupe des activités de soutien destinées aux formateurs qui donnent des cours de langue en région et aux apprenants qui y participent. Ces activités sont développées et offertes par l'équipe du Projet McGill. La structure et le contenu du Programme ont été élaborés par l'équipe du Projet McGill et sont décrits dans le document *Programme de formation linguistique - Cadre de référence 2010-2013*³, tout comme le sont la clientèle visée, ses objectifs, ses partenaires, les conditions à respecter, les paramètres de l'appel de propositions des projets régionaux de formation et la répartition régionale de l'enveloppe budgétaire. Un mécanisme de coordination, le Comité conjoint MSSS-McGill, assure la mise en œuvre et le suivi du Programme comme le prévoit le Cadre de mise en œuvre convenu entre les deux organisations, en novembre 2009.

VOLETS 1 ET 2 : COURS D'ANGLAIS ET DE FRANÇAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

Les Volets 1 et 2, cours d'anglais et de français, langue professionnelle, du Programme de formation linguistique ont été mis en œuvre dans les 18 régions du Québec à partir de l'enveloppe budgétaire mise à la disposition des agences par l'Université McGill. La répartition régionale de cette enveloppe de 6 526 996 \$, sur une période de quatre ans, a été élaborée en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à partir d'une logique de population à desservir, soit le nombre de personnes d'expression anglaise sur le territoire. Les détails de cette répartition sont présentés dans la Section 5 du rapport. Les agences ont décidé de la répartition du budget entre les deux volets, selon les besoins de leur région.

VOLET 3 : ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX FORMATEURS ET AUX APPRENANTS

Les activités de soutien sont destinées aux organismes de formation, aux formateurs et aux apprenants eux-mêmes. Elles comprennent la production et la distribution d'une série de cahiers d'apprentissage autonome destinés au personnel francophone de professions ciblées, la mise à jour et le maintien d'un site Web qui contient du matériel pédagogique lié à l'enseignement et l'apprentissage d'une langue aux fins professionnelles et l'établissement de profils de compétences linguistiques. Une enveloppe budgétaire de 1 055 794 \$ a été prévue pour ces activités ainsi que pour la planification, la coordination, le suivi et la reddition de comptes des trois volets.

² Dans un souci d'alléger le texte, le terme « agence » signifie l'instance régionale de coordination des services de santé et des services sociaux, soit les 15 agences de la santé et des services sociaux ainsi que le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.

³ Programme de formation linguistique – Cadre de référence, Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, Université McGill, Montréal, 2011. <http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/documents/framem1>

CONTENU DU DOCUMENT

Les données recueillies de 2009 à 2013 sont présentées pour les trois volets du Programme. Les statistiques des deux premiers volets, soit les cours d'anglais et de français, langue professionnelle, se divisent en cinq sections. La première section présente les données relatives à la planification régionale de la formation linguistique. La deuxième porte sur les activités de la formation réalisées en région, c'est-à-dire, le classement des apprenants, le nombre de groupes créés, les heures d'enseignement offertes et les autres initiatives d'apprentissage. La troisième traite de la fréquentation des cours tandis que la quatrième fait état des résultats des cours. La cinquième section aborde les ressources financières allouées aux agences pour la réalisation de leur projet régional.

Le troisième volet, soit les activités de soutien aux formateurs et aux apprenants, est présenté dans la section six. Elle porte sur les trois cahiers d'apprentissage autonome, les étapes franchies dans le développement de profils des compétences linguistiques en anglais, langue professionnelle des infirmières et des infirmiers ainsi que sur le site Web.

Les données présentées dans ce document sont tirées de divers documents de planification et de reddition de comptes que les agences ont soumis à l'Université de 2009 à 2012.

- Plan de travail annuel et rapport d'étape périodique 2009-2010;
- Plan de travail annuel et rapport d'étape périodique 2011-2012;
- Plan de travail annuel et rapport d'étape périodique 2012-2013;
- Grille de présentation des projets régionaux de formation linguistique 2010-2013;
- Rapport statistique annuel 2009-2010;
- Rapport annuel sur les résultats 2010-2011;
- Rapport annuel sur les résultats 2011-2012;
- Rapport annuel sur les résultats 2012-2013;
- Prévision de comptant et état des dépenses – Annexe D 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

La description de chaque source de données et des variables traitées est donnée au début de la section dans laquelle elles sont mentionnées pour la première fois.

Signes conventionnels dans les tableaux

- .. Donnée non disponible
- ...N'ayant pas lieu de figurer
- Néant ou zéro

VOLETS 1 ET 2 : COURS D'ANGLAIS ET DE FRANÇAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

SECTION 1 PLANIFICATION RÉGIONALE

1. PLANIFICATION RÉGIONALE DE LA FORMATION LINGUISTIQUE

En plus d'en assurer le suivi et la reddition de comptes, chaque agence de la santé et des services sociaux planifie, coordonne et met en œuvre son projet régional de formation linguistique en fonction des paramètres précisés dans le *Cadre de référence*, de l'allocation régionale et des besoins particuliers de sa région.

L'année 2009-2010 a été marquée par la signature tardive de l'Accord de contribution entre l'Université McGill et Santé Canada. Il s'agissait donc d'une année de transition caractérisée par l'incertitude, laquelle se reflète dans les résultats de 2009-2010. Pour cette année, la planification régionale a pris la forme d'un plan de travail annuel⁴ dans lequel l'agence a identifié le nombre de personnes à former et le nombre de groupes prévus.

En novembre 2010, le MSSS a donné son aval au lancement d'un appel de propositions de projets régionaux de formation linguistique 2010-2013. Un outil développé par l'équipe du Projet McGill, la *Grille de présentation de propositions de projet régional de formation linguistique 2010-2013*⁵, a été fourni aux agences. Cette grille, approuvée par le MSSS, renferme les informations quantitatives et pédagogiques nécessaires pour soutenir l'appréciation et l'approbation du projet. Les propositions ont d'abord été soumises au MSSS et ont fait l'objet d'un avis du Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux. Celles qui ont été considérées comme recevables ont été par la suite transmises par le ministère à l'Université McGill qui a procédé à leur appréciation puis à leur approbation en janvier et février 2011. Un résumé de chaque projet approuvé ainsi que les résultats obtenus sont disponibles sur le site Web du Projet McGill <http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/trhpp/mesure-1-programme-de-formation-linguistique/projets>.

Pour l'année 2010-2011, les agences ont disposé de trois mois pour mettre en œuvre leur projet régional puisque l'exercice financier se terminait le 31 mars 2011. Au printemps 2011, puis à celui de 2012, les agences ont soumis un plan de travail pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013 afin de tenir compte de tout changement survenu depuis le dépôt de leur projet triennal de formation linguistique 2010-2013.

La présente section porte sur la planification régionale des cours d'anglais et de français, langue professionnelle. Les données sont tirées du tableau 2.8 – Organisation et échéancier des cours 2010-2013 de la *Grille de présentation des projets régionaux de formation linguistique 2010-2013*, du tableau 1.1 – Prévisions de *Plan de travail annuel 2009-2010, 2011-2012 et 2012-2013*, de la colonne – Résultats attendus du *Plan de travail annuel 2009-2010* et du tableau 2, Colonne 5 – Participants inscrits par session du *Rapport statistique 2009-2010* et du *Rapport annuel sur les résultats 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013*.

Les variables traitées dans cette section portent sur :

- les inscriptions prévues : nombre d'inscriptions indiqué dans les documents de planification régionale soumis à l'Université McGill par les agences;
- les inscriptions réelles : nombre d'inscriptions rapporté dans les rapports annuels sur les résultats;
- les régions : territoire sociosanitaire;
- la mise en œuvre des projets régionaux : nombre d'apprenants qui se sont inscrits aux cours par rapport au nombre prévu dans les projets régionaux;
- la mise en œuvre des plans de travail annuels : nombre d'apprenants qui se sont inscrits aux cours par rapport au nombre prévu dans les plans de travail annuels.

⁴ Plan de travail annuel et rapport d'étape périodique 2009-2010, Programme de formation linguistique, Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, Université McGill, Montréal, 2009.

⁵ Grille de présentation de propositions de projet régional de formation linguistique 2010-2013, Programme de formation linguistique, Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, Université McGill, Montréal, 2009. <http://www.mcgill.ca/hssaccess/sites/mcgill.ca/hssaccess/files/formulairePROJETS2010-2013FRFINAL.doc>

1.1 PARTENAIRES DES PROJETS RÉGIONAUX DE FORMATION LINGUISTIQUE

Le tableau 1.1 présente la liste des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux associés aux projets régionaux de formation linguistique au moment de leur planification triennale, par catégorie d'établissement ou d'organisme et par région. Cent trente et un établissements de santé et de services sociaux ont été identifiés. Quatorze autres organismes ont également prévu offrir la formation aux intervenants, dont sept organismes communautaires, deux agences, quatre services pré-hospitaliers d'urgence et un groupe de médecine familiale. Cette liste donne un aperçu de l'intérêt que le projet suscite dans les régions ainsi que de l'ampleur de l'exercice de planification. La planification et l'organisation des cours de langues ont dû tenir compte d'apprenants en provenance de 145 établissements et organismes différents. Les données sont tirées du tableau 1.2 – Partenaires du projet de la *Grille de présentation des projets régionaux de formation linguistique*.

Tableau 1.1 : Liste des partenaires des projets régionaux, par région et par catégorie d'organisme

Régions	Établissements de santé et de services sociaux							Autres organismes			
	Centres de santé et de services sociaux (CSSS)	Centres hospitaliers (CH)	Centres de réadaptation (CR)	Centres jeunesse (CJ)	Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)	Centres locaux de services communautaires (CLSC)	TOTAL	Organismes communautaires	Agences de la santé et des services sociaux	Services pré-hospitaliers d'urgence et GMF	TOTAL
01 Bas Saint-Laurent	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0
03 Capitale-Nationale	3	3	1	1	0	0	8	0	0	0	0
04 Mauricie et Centre-du-Québec	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
05 Estrie	7	1	3	1	3	0	15	0	0	0	0
06 Montréal	10	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0
07 Outaouais	5	1	3	1	2	0	12	0	0	1	1
08 Abitibi-Témiscamingue	5	0	2	1	1	0	9	0	0	0	0
09 Côte-Nord	5	0	1	0	0	1	7	0	0	0	0
10 Nord-du-Québec	1	0	1	0	0	0	2	0	0	3	3
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	0	1	0	0	0	5	0	1	0	1
12 Chaudière-Appalaches	5	1	3	1	0	0	10	0	0	0	0
13 Laval	1	1	2	1	2	0	7	7	0	0	7
14 Lanaudière	2	0	0	1	1	0	4	0	0	0	0
15 Laurentides	7	0	4	1	0	0	12	0	1	0	1
16 Montérégie	10	1	6	1	0	0	18	0	0	1	1
17 Nunavik	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	1	0	0	0	2	3	0	0	0	0
TOTAL	74	9	27	9	9	3	131	7	2	5	14
%	56 %	7 %	21 %	7 %	7 %	2 %	100 %	50 %	14 %	36 %	100 %

1.2 INSCRIPTIONS AUX COURS D'ANGLAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

Cette section présente l'information sur la planification des inscriptions aux cours d'anglais. Le nombre d'inscriptions prévues est indiqué dans deux documents de planification, soient les *Plans de travail annuels* et la *Grille de présentation des propositions de projets régionaux de formation linguistique*. En 2010-2011, 15 régions ont soumis des projets régionaux 2010-2013. Trois autres régions ont soumis leurs projets régionaux en 2011-2012. Quant aux plans de travail annuels, en 2009-2010 et 2010-2011, 15 régions en ont soumis un; en 2011-2012 et 2012-2013, 17 régions en ont présenté un. Le nombre d'inscriptions réelles est tiré des *Rapports annuels sur les résultats* déposés par les agences.

Le tableau 1.2 présente le portrait global des inscriptions prévues et réelles pour l'ensemble des régions.

1.2.1 Portrait global des inscriptions prévues et réelles

Tableau 1.2 : Nombre d'inscriptions prévues et réelles de 2009 à 2013, pour l'ensemble des régions

Inscriptions																								
2009-2010				2010-2011						2011-2012						2012-2013						2009-2013		
Prévues		Réelles		Prévues			Réelles			Prévues			Réelles			Prévues			Réelles			Prévues	Réelles	
P	PTA	nb	Réelles / PTA	PR	PTA		nb	Réelles / PR	Réelles / PTA	PR	PTA		nb	Réelles / PR	Réelles / PTA	PR	PTA		nb	Réelles / PR	Réelles / PTA	PTA	nb	Réelles / PTA
nb	nb			nb	nb	PTA/PR				nb	nb	PTA/PR				nb	nb	PTA/PR				nb		
...	2 26 2	1 38 7	61 %	1 76 9	1 83 7	104 %	1 38 2	78 %	75 %	2 20 0	2 38 6	108 %	1 92 8	88 %	81 %	2 53 8	2 39 2	94 %	1 52 7	60 %	64 %	8 877	6 22 4	70 %

PR - Projet régional de formation linguistique 2010-2013

PTA - Plan de travail annuel

Réelles - Inscriptions rapportées dans les *Rapports annuels sur les résultats*

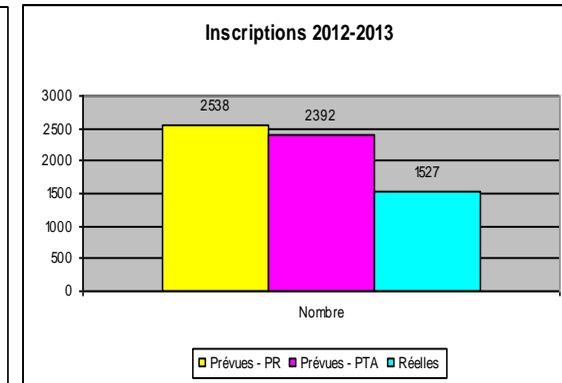
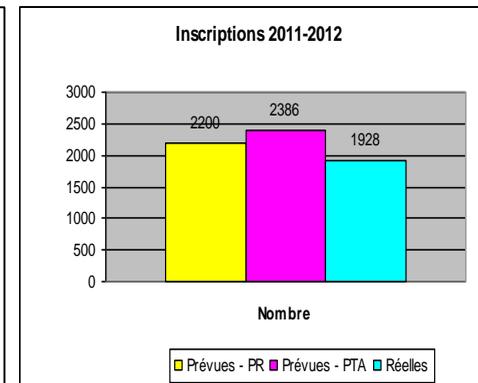
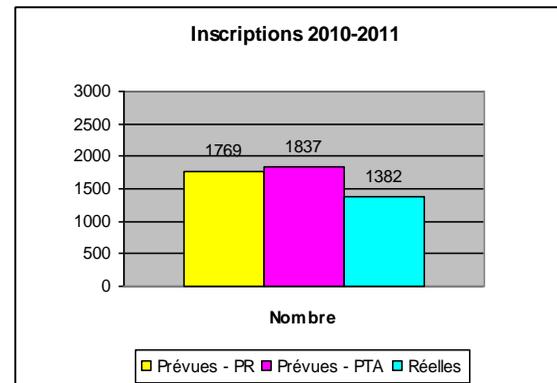
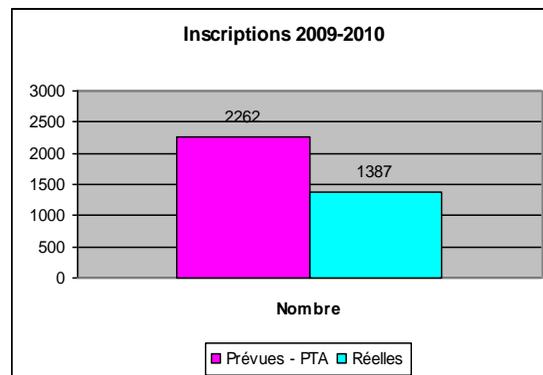
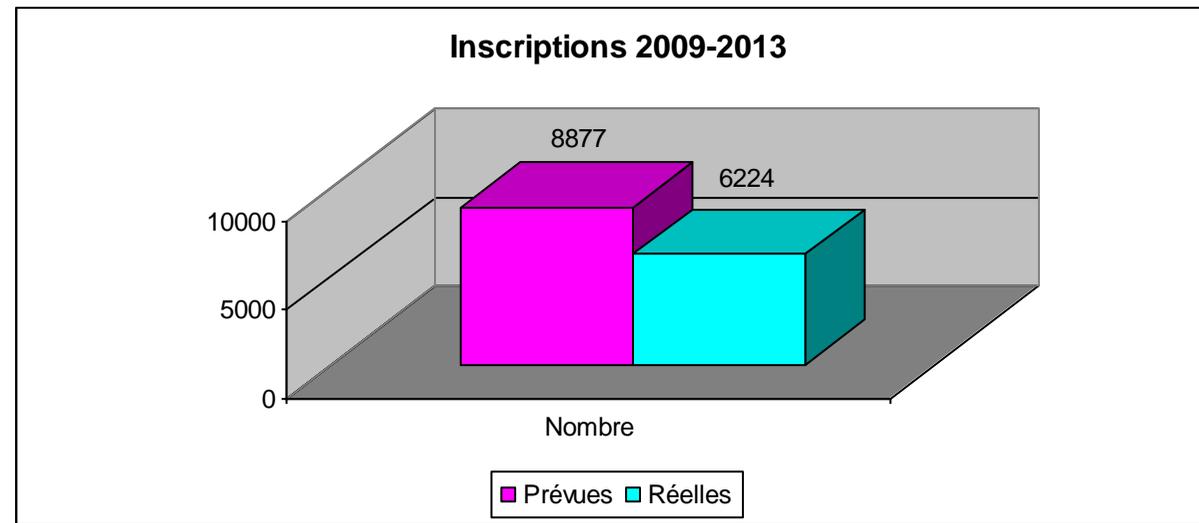
On constate que :

- les agences ont prévu dans leur plan de travail annuel un total de 8 877 inscriptions (PTA) pour la période allant de 2009 à 2013;
- les inscriptions réelles rapportées dans les *Rapports annuels sur les résultats* se situent à 6 224, ce qui représente un taux de mise en œuvre de 70 % pour cette période;
- le taux de mise en œuvre est passé de 61 % en 2009-10, à 75 % en 2010-11 et à 81 % en 2011-2012. Il a baissé à 64 % en 2012-2013.

Le tableau 1.2 présente également les inscriptions prévues dans les projets régionaux de formation linguistique (PR) pour les années 2010-11, 2011-2012 et 2012-2013. Le taux de mise en œuvre des projets régionaux (cf. définition p. 7) est de 78 % pour 2010-11, de 88 % pour 2011-2012 et de 60 % pour 2012-2013.

Le tableau 1.2 de la page précédente se traduit par la représentation graphique suivante :

Graphique 1.1 : Nombre d'inscriptions prévues aux cours d'anglais et nombre d'inscriptions réelles par année de 2009 à 2013



1.3 INSCRIPTIONS AUX COURS DE FRANÇAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

Quant aux cours de français, langue professionnelle, il n'y a que sept régions qui ont prévu de les offrir. Compte tenu du faible nombre de régions concernées par ce volet, les données relatives aux inscriptions à ces cours sont présentées dans un seul tableau, soit le tableau 1.3 à la page 12. Les agences ont prévu dans leur plan de travail annuel un total de 146 inscriptions pour la période allant 2009 à 2013. Les inscriptions réelles rapportées dans les *Rapports annuels sur les résultats* se situent à 163, ce qui représente un taux de mise en œuvre de 112 % pour cette période. Les sept régions qui ont prévu des cours de français, au moins au cours d'une année sont, l'Estrie, l'Outaouais, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles de la Madeleine, Laval, la Montérégie et les Terres-Cries-de-la Baie-James. On constate que :

- la région 05 a prévu dans son plan de travail 2012-2013 de former une personne en français, langue professionnelle; trois intervenants ont été formés cette année;
- la région 06 n'a pas prévu d'inscriptions aux cours de français, langue professionnelle, mais en 2012-2013 il y en a eu 72;
- la région 07 a prévu en 2009-2010 offrir un cours qui n'a pas été dispensé. En 2012-2013, 16 inscriptions ont été prévues dans le plan de travail annuel et il y en a eu 17. Il importe de préciser ici que la région a combiné les données des cours de français, langue professionnelle, avec les données des cours d'anglais, langue professionnelle. Donc il n'est pas possible de faire une présentation juste pour cette région;
- depuis 2010-2011, la Côte-Nord prévoit des inscriptions annuelles aux cours de français, selon le besoin. Il s'agit d'une formation intensive ou par immersion en français, sur demande au moment de l'embauche de personnel d'expression anglaise désirant travailler dans le réseau de la santé et des services sociaux québécois. En 2011-2012, il y a eu six inscriptions;
- la région 11 a prévu dans son plan de travail 2011-2010 de former une personne en français, langue professionnelle, ce qui n'a pas été réalisé;
- la région 13 avait prévu dans son projet de formation triennal des cours de français, langue professionnelle, pour 13 intervenants dans l'année 2011-2012. Ces cours n'ont pas été offerts;
- la région 16 avait prévu dans son projet triennal 15 inscriptions chaque année. En 2009-2010, il y a eu sept inscriptions et en 2010-2011, il y en a eu deux. En 2011-2012, il n'y en a pas eu;
- la région 18 avait prévu dans son plan triennal 60 inscriptions annuelles. En 2010-2011 il y a eu 55 inscriptions. La région n'a pas poursuivi le programme en 2011-2012 ni en 2012-2013.

Tableau 1.3 : Nombre d'inscriptions prévues et réelles de 2009 à 2013, pour l'ensemble des régions

Région	Inscriptions																								
	2009-2010				2010-2011						2011-2012						2012-2013						2009-2013		
	Prévues		Réelles		Prévues			Réelles			Prévues			Réelles			Prévues			Réelles			Prévues	Réelles	
	PR	PTA	nb	Réelles / PTA	PR	PTA	PTA/PR	nb	Réelles / PR	Réelles / PTA	PR	PTA	PTA/PR	nb	Réelles / PR	Réelles / PTA	PR	PTA	PTA/PR	nb	Réelles / PR	Réelles / PTA	PTA	nb	Réelles / PTA
	nb	nb		%	nb	nb	%		%	nb	nb	%	nb		nb	%	%	nb	nb		%	%	nb		nb
05 Estrie	...	0	0	...	0	0	...	0	0	0	...	0	0	1	200 %	3	300 %	300 %	1	3	300 %
06 Montréal	...	0	0	...	0	0	...	0	0	0	...	0	0	0	...	72	7 200 %	7 200 %	0	72	7 200 %
07 Outaouais	...	8	0	0 %	0	0	...	0	0	0	...	0	0	16	1 600 %	17	1 700 %	106 %	24	17	71 %
09 Côte-Nord	...	0	0	...	1	1	100 %	0	0 %	0 %	2	8	400 %	6	300 %	75 %	2	8	400 %	1	50 %	13 %	17	7	41 %
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	...	0	0	...	0	0	...	0	0	1	%	0	0 %	...	0	0	0	0	1	0	0 %
13 Laval	...	0	0	...	0	0	...	0	13	0	0 %	0	0 %	...	26	0	0 %	0	0 %	...	0	0	...
16 Montérégie	...	8	7	88 %	15	15	100 %	2	13 %	13 %	15	10	67 %	0	0 %	0 %	15	10	67 %	0	0 %	0 %	43	9	21 %
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	...	0	0	...	60	60	100 %	55	92 %	92 %	60	0	0 %	0	0 %	...	90	0	0 %	0	0 %	...	60	55	92 %
TOTAL	...	16	7	44 %	76	76	100 %	57	75 %	75 %	90	19	21 %	6	7 %	38 %	133	35	26 %	93	69 %	266 %	146	163	112 %

VOLETS 1 ET 2: COURS D'ANGLAIS ET DE FRANÇAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

SECTION 2 PRODUCTION DE LA FORMATION EN RÉGION

2. PRODUCTION RÉGIONALE DE LA FORMATION LINGUISTIQUE

Cette section présente les données sur les extraits des projets régionaux de formation linguistique. Elle couvre les activités reliées à la tenue des cours d'anglais et de français, langue professionnelle, le nombre de groupes créés, les heures d'enseignement dispensé et les heures moyennes de formation offertes par groupe. Ces données sont présentées globalement selon les niveaux. Le portrait régional des organismes de formation retenus par les agences y est exposé. Des informations sur les tests de classement, l'évaluation de l'apprenant au début de la formation et le suivi pendant les cours sont données. D'autres initiatives régionales en soutien à l'apprentissage de l'anglais, langue professionnelle, sont également présentées.

Les données de cette section sont tirées :

- de la *Grille de présentation des propositions de projet régional de formation linguistique*, tableau 1.2 – Partenaires du Projet McGill et du tableau 2.11 – Évaluation de l'apprenant;
- et du tableau 1 – Organisation – répartition des groupes et d'heures d'enseignement selon le niveau du *Rapport statistique 2009-2010* et des *Rapports annuels sur les résultats 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013* soumis par les agences.

Les variables traitées dans cette section portent sur :

- les apprenants : intervenants inscrits à une formation;
- les groupes : unité d'apprenants formée dans le but de recevoir la formation linguistique (le nombre d'apprenants et le nombre d'heures d'enseignement peuvent varier d'un groupe à l'autre);
- les heures d'enseignement dispensé : nombre d'heures de formation dispensée aux groupes;
- le nombre moyen d'heures d'enseignement : nombre d'heures de formation en moyenne dispensée par groupe (nombre d'heures d'enseignement dispensé divisé par le nombre de groupes);
- les niveaux : niveau de compétence linguistique (débutant, intermédiaire et avancé).



2.1 ORGANISMES DE FORMATION ASSOCIÉS AUX PROJETS RÉGIONAUX DE FORMATION LINGUISTIQUE

Chaque agence choisit le ou les organisme(s) de formation linguistique. La plupart des agences ont procédé à un appel d'offres. Des fournisseurs locaux, régionaux ou, dans certains cas, à l'extérieur de leur région ont été sélectionnés. L'Université McGill a proposé aux agences, à titre indicatif pour soutenir le processus de sélection des organismes de formation, des critères d'appréciation relatifs à la qualité des propositions de formation⁶. Ces critères élaborent un cadre tant pour la conception que pour le développement d'un programme d'enseignement d'une langue à des fins professionnelles.

Le tableau 2.1 dresse la liste des catégories d'organismes de formation retenus par les agences.

Tableau 2.1 : Organismes de formation, par région et par catégorie

Région	Commission scolaire	CEGEP	Université	Privé	Total
01 Bas Saint-Laurent		1			1
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean		1			1
03 Capitale-Nationale			1		1
04 Mauricie et Centre-du-Québec				1	1
05 Estrie	1	1		3	5
06 Montréal		1			1
07 Outaouais		2		1	3
08 Abitibi-Témiscamingue	2	1		1	4
09 Côte-Nord	2	1		1	4
10 Nord-du-Québec				1	1
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		1			1
12 Chaudière-Appalaches	2				2
13 Laval		1			1
14 Lanaudière				2	2
15 Laurentides		1			1
16 Montérégie		1			1
17 Nunavik				1	1
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James				2	2
Total	7	12*	1	13*	33

*Il est à noter que le Cégep Champlain est le fournisseur de trois régions et, par conséquent, il est calculé trois fois dans le tableau. Pour sa part le Centre de langue international Carpentier (CLIC) est le fournisseur de deux régions. Il est donc calculé deux fois.

Lors du dépôt des projets régionaux de formation linguistique, les fournisseurs de la formation comprenaient sept commissions scolaires, dix cégeps, une université et 12 organismes privés. Dans la plupart des cas, il s'agit des services d'éducation permanente des organismes publics mentionnés. Six régions ont plus d'un fournisseur.

⁶ Cadre de référence, p.34 <http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/documents/framem1>



2.2 CLASSEMENT DES APPRENANTS AUX COURS D'ANGLAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

Le classement des candidats sert à définir leur niveau de compétence linguistique et à leur assigner un cours qui répond aux besoins déterminés. Il s'agit d'une étape charnière préalable à l'organisation et à l'offre de cours de langue professionnelle. Trois niveaux de compétence linguistique ont été retenus⁷ dans le cadre du Programme de formation linguistique, soient les niveaux débutant, intermédiaire et avancé :

- *Débutant* : aucune compétence dans la langue professionnelle visée ou difficulté majeure en communication de base (salutations, renseignements personnels, instructions, etc.);
- *Intermédiaire* : facilité ou peu de difficulté dans une communication de base, mais difficulté à un niveau de communication plus complexe (explications détaillées, opinions, etc.);
- *Avancé* : peu de problèmes à communiquer malgré quelques erreurs ou demandes de répéter.

Tableau 2.2 : Information relative au classement des apprenants, 2010 à 2013

Régions	Test de classement prévu	Évaluation téléphonique	Test oral	Test écrit	Méthodologie décrite
01 Bas Saint-Laurent	x	x	x		x
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	x	x	x		x
03 Capitale-Nationale	x	x	x		x
04 Mauricie et Centre-du-Québec	x		x		x
05 Estrie	x	x	x		x
06 Montréal	x	x	x		x
07 Outaouais	x		x	x	x
08 Abitibi-Témiscamingue	x		x	x	x
09 Côte-Nord	x		x	x	x
10 Nord-du-Québec	x				
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	x				
12 Chaudière-Appalaches	x				
13 Laval	x	x	x		x
14 Lanaudière	x		x	x	x
15 Laurentides	x	x	x		x
16 Montérégie	x		x		x
17 Nunavik	x		x	x	x
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	x		x		x
TOTAL	18	7	15	5	15

Les agences ont été invitées à fournir de l'information sur le processus de classement des candidats pour la formation linguistique lorsqu'elles présentaient leur proposition de projet régional de formation linguistique, notamment sur le test de classement et la méthodologie.

Dix-huit régions ont prévu des tests de classement avant le début du cours. Quinze régions comptaient utiliser un test oral auquel un test écrit a été ajouté. Sept régions ont indiqué que le test de classement se faisait par téléphone. Trois des régions n'ont pas décrit leur méthodologie.

Neuf organismes ont répondu à une cueillette d'information réalisée par l'équipe du Projet en décembre 2011 en lien avec les échelles de mesure des compétences linguistiques utilisées en vue de classer les candidats à la formation en groupes homogènes. Cette cueillette a confirmé qu'il n'y a pas de standardisation dans le processus de classement actuellement à travers les régions. (Voir page 46)

⁷ La définition des trois niveaux de cours a été élaborée dans la Phase 1 du Programme de formation linguistique pour servir de points de référence aux fins de la reddition de comptes.

2.3 GROUPES CRÉÉS, HEURES D'ENSEIGNEMENT ET NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR GROUPE

2.3.1 Portrait global des groupes et des heures d'enseignement

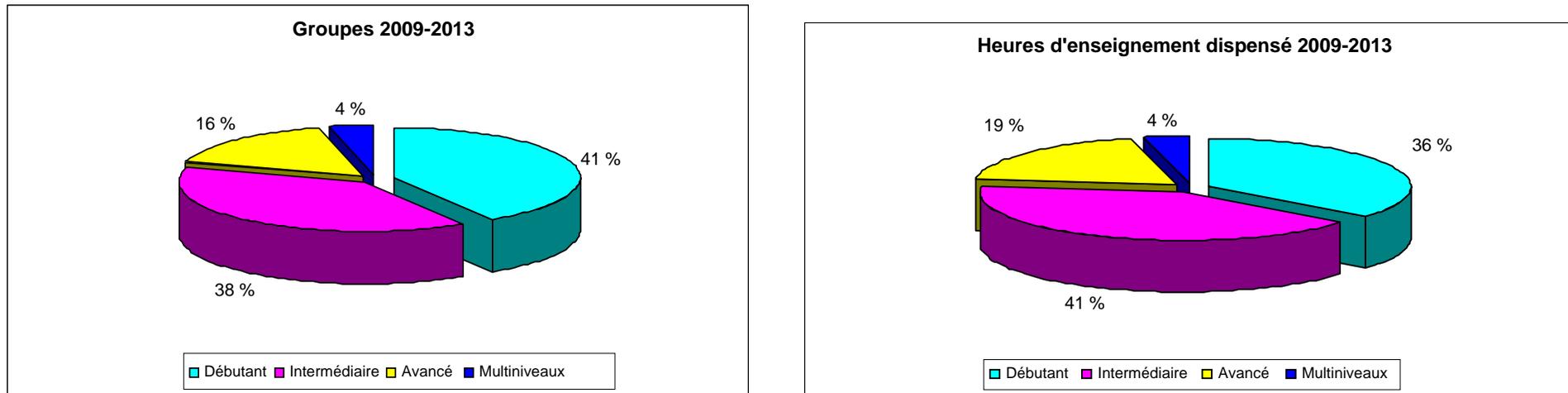
Le tableau 2.3 présente l'organisation des cours d'anglais en termes de nombre de groupes créés et de nombre d'heures d'enseignement dispensé. Sur un total de 897 groupes, 41 % sont de niveau débutant, 38 % de niveau intermédiaire, 16 % de niveau avancé et 4 % sont composés de niveaux mixtes. La répartition annuelle des groupes selon les niveaux indique que la proportion de groupes de niveau débutant est restée stable. Il y a eu une légère variation entre les niveaux intermédiaire et avancé.

Tableau 2.3 : Répartition des groupes et des heures d'enseignement dispensé, par niveau et par année, 2009 à 2013

Niveau	Groupes										Heures de groupes										Nombre moyen d'heures par groupe				
	nb					%					nb					%					nb				
	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2009-13	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2009-13	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2009-13	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2009-13	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2009-12
Débutant	74	74	112	110	370	42 %	40 %	40 %	43 %	41 %	2 303	2 351	3 462	3 438	11 554	37 %	33 %	35 %	38 %	36 %	31	32	31	31	31
Intermédiaire	70	61	119	94	344	40 %	33 %	42 %	37 %	38 %	2 746	2 639	4 595	3 346	13 326	44 %	37 %	47 %	37 %	41 %	39	43	39	36	39
Avancé	29	37	42	40	148	16 %	20 %	15 %	16 %	16 %	1 088	1 689	1 554	1 870	6 201	18 %	24 %	16 %	20 %	19 %	38	46	37	47	42
Multiniveau	3	11	8	13	35	2 %	6 %	3 %	5 %	4 %	59	425	227	496	1 207	1 %	6 %	2 %	5 %	4 %	20	39	28	38	34
TOTAL	176	183	281	257	897	100 %	6 196	7104	9838	9150	32288	100 %	35	39	35	36	36								

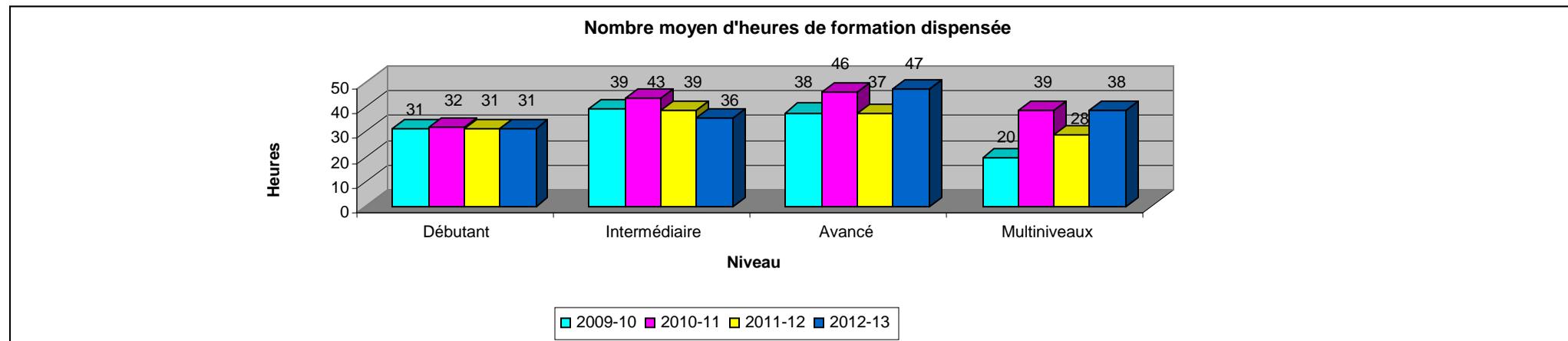
En ce qui concerne les heures d'enseignement dispensé, le graphique 2.1 à la page 18 démontre que 41 % des groupes sont de niveau débutant mais seulement 36 % des heures dispensées sont destinées à ces groupes d'apprenants. Le niveau débutant a reçu 31 heures en moyenne par groupe, ce qui représente cinq heures de moins que la moyenne pour l'ensemble des groupes. Inversement, les groupes de niveau intermédiaire représentent 38 % de l'ensemble des groupes, mais ont reçu 41 % des heures d'enseignement dispensé. De la même façon, 16 % des groupes sont de niveau avancé, mais ils ont reçu 19 % des heures d'enseignement dispensé.

Graphique 2.1 : Répartition par niveau des groupes et des heures d'enseignement dispensé, 2009 à 2013



Le nombre moyen d'heures d'enseignement dispensé annuellement présenté dans le tableau 2.3 de la page précédente se traduit par la représentation graphique suivante :

Graphique 2.2 : Nombre moyen d'heures d'enseignement dispensé par niveau et par année, 2009 à 2013



Les groupes de niveau débutant reçoivent annuellement de 31 à 32 heures, soit de 8 à 14 heures de formation de moins que les groupes des niveaux intermédiaire et avancé. Ces derniers groupes reçoivent à peu près le même nombre moyen d'heures de formation, soit de 36 à 43 et de 37 à 47 respectivement. En 2012-2013, il y a eu un écart de 16 heures entre le nombre moyen d'heures reçu par les groupes de niveau débutant et celui auquel les groupes de niveau avancé ont droit. Les groupes multiniveaux reçoivent annuellement de 20 à 39 heures.

2.4 GROUPES ET HEURES D'ENSEIGNEMENT POUR LES COURS DE FRANÇAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

Le tableau 2.4 indique que 16 groupes ont été créés pour l'enseignement du français, langue professionnelle. Bien que le nombre de groupes soit restreint, on observe que 56 % était de niveau débutant, 25 % de niveau intermédiaire et 13 % de niveau avancé.

Tableau 2.4 : Répartition des groupes et des heures d'enseignement dispensé pour les cours de français, par niveau et par année, 2009 à 2013

Niveau	Groupes										Heures de groupe										Heures en moyenne par groupe				
	nb					%					nb					%					nb				
	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2009-13	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2009-13	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2009-13	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2009-13	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2009-13
Débutant	0	1	0	8	9	0 %	25 %	0 %	89 %	56 %	0	12	0	165	177	0 %	18 %	0 %	79 %	45 %	0	12	0	21	20
Intermédiaire	1	2	0	1	4	50 %	50 %	0 %	11 %	25 %	48	46	0	45	139	67 %	67 %	0 %	21 %	35 %	48	23	0	45	35
Avancé	1	1	0	0	2	50 %	25 %	0 %	0 %	13 %	24	10	0	0	34	33 %	15 %	0 %	0 %	9 %	24	10	0	0	17
Mixte	0	0	1	0	1	0 %	0 %	100 %	0 %	6 %	0		45	0	45	0 %	0 %	100 %	0 %	11 %	0	0	45	0	45
TOTAL	2	4	1	9	16	100 %	72	68	45	210	395	100 %	36	17	45	23	25								

2.5 ÉVALUATION DE L'APPRENANT AU DÉBUT DE LA FORMATION ET SUIVI PENDANT LA FORMATION

Dans la *Grille de présentation des propositions de projet régional de formation linguistique* soumise en décembre 2010, les agences ont été invitées à partager certaines informations sur l'évaluation de l'apprenant faite par le formateur. Nous cherchions à savoir si un test au début du cours était prévu et si un suivi était également planifié pendant la formation. Nous étions aussi intéressés à connaître les modalités d'appréciation de l'un et de l'autre, à savoir le moment de la période de formation auquel l'évaluation avait lieu, son format et comment elle permettait de tenir l'apprenant informé de ses progrès.

Tableau 2.5 : Évaluation de l'apprenant au début du cours et suivi tout au long du cours

Région	Test au début du cours		Suivi tout au long de la session	
	Test prévu	Modalité décrite	Suivi prévu	Modalité décrite
01 Bas Saint-Laurent			x	x
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	x		x	
03 Capitale-Nationale	x	x	x	x
04 Mauricie et Centre-du-Québec	x	x	x	x
05 Estrie	x		x	x
06 Montréal	x	x	x	x
07 Outaouais			x	
08 Abitibi-Témiscamingue	x			
09 Côte-Nord	x		x	
10 Nord-du-Québec	x		x	x
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	x	x	x	x
12 Chaudière-Appalaches				
13 Laval	x	x	x	x
14 Lanaudière	x	x	x	x
15 Laurentides			x	
16 Montérégie	x	x	x	x
17 Nunavik			x	x
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James			x	x
TOTAL	12	7	16	12

Le tableau à gauche démontre que douze régions ont prévu un test au début du cours pour connaître les besoins spécifiques de l'apprenant. Sept de ces régions pouvaient décrire la modalité du test. Seize régions prévoient un suivi tout au long de la session et douze d'entre elles pouvaient décrire comment le suivi était effectué.

2.6 AUTRES INITIATIVES RÉGIONALES D'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

Le Programme de formation linguistique soutient les initiatives par lesquelles, en dehors des heures de formation régulière ou une fois la formation linguistique terminée, les apprenants sont placés dans des situations de communication dynamiques, soit dans le cadre d'échanges organisés avec des membres des organismes communautaires ou des communautés d'expression anglaise, soit dans le cadre d'activités mises sur pied par des établissements ou des fournisseurs de services linguistiques. Le tableau 2.5 présente une brève description de ces activités et le nombre d'intervenants touchés par celles-ci, tel que rapporté dans le tableau 4.1 de leur *Rapport annuel sur les résultats*. On constate que huit régions ont mentionné avoir organisé des activités de formation autres que les cours magistraux, dans la perspective de renforcer et de maintenir des acquis ou de faciliter l'accès à la formation. 520 intervenants ont bénéficié de ces activités.

Tableau 2.6 : Autres initiatives régionales d'apprentissage de l'anglais, langue professionnelle

Région	Initiatives	Intervenants				
		2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	Total
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'un cours et d'un guide de vocabulaire spécifique pour les intervenants qui travaillent sur la ligne téléphonique Info-social ▪ Formation professionnelle par téléphone et formation à distance 	8	26	0	17	51
03 Capitale-Nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coaching téléphonique de 120 minutes par apprenant pour ceux qui ont terminé les cours magistraux 	0	0	8	0	8
05 Estrie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Immersion totale : <ul style="list-style-type: none"> - pour les apprenants dont les obligations ou exigences de travail rendent difficiles la régularité de leur présence aux cours magistraux - en combinaison avec des cours réguliers afin de favoriser encore davantage les apprentissages et la progression rapide des participants. 	42	24	24	9	90
06 Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours de l'Université McGill pour une employée : <i>English Grammar/Writing Techniques and English Oral Communication Techniques</i> 	1	0	0	0	1
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités organisées avec la communauté d'expression anglaise, telles les soirées jeux de société, bingo, soirée avec film suivi de discussion, marche-bénéfice, etc. 	19	0	0	0	19
12 Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre de conversation dirigée avec un coach anglophone dans le but de familiariser le personnel des CLSC et de l'hôpital à une connaissance de base de l'anglais. À la fin des rencontres, le cahier du participant propose l'apprentissage de la grammaire et des notions de base dans le domaine de la santé et des services sociaux. ▪ Formation non spécifique incluant des rencontres-échanges 	40	0	0	0	40
13 Laval	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fin de semaine d'immersion pour les apprenants qui ont atteint un niveau intermédiaire-avancé ou avancé 	0	22	0	0	22
16 Montérégie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parrainage auprès des agentes administratives qui sont en contact avec des usagers anglophones; ▪ Coaching téléphonique aux participants du programme de formation linguistique afin de maintenir leurs acquis; ▪ Groupe restreint recevant des cours d'anglais par une personne ressource qualifiée; ▪ Conversation en anglais entre intervenants animée par un enseignant de l'organisme de formation; ▪ Cours de mise à niveau pour permettre aux participants d'intégrer les cours réguliers en 2012-2013. ▪ Achat de licences d'un logiciel d'apprentissage en ligne afin de permettre aux intervenants ne pouvant pas intégrer des cours en classe d'avoir accès à des cours d'anglais en ligne. 	0	0	115	174	289
TOTAL		110	72	147	200	520

VOLETS 1 ET 2 : COURS D'ANGLAIS ET DE FRANÇAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

SECTION 3 FRÉQUENTATION DES COURS

3. FRÉQUENTATION DES COURS D'ANGLAIS ET DE FRANÇAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

La troisième section traite des données relatives à la fréquentation des cours d'anglais et de français, langue professionnelle. Dans les premiers tableaux, une comparaison est établie entre le nombre d'inscriptions réelles et le nombre d'apprenants qui ont terminé le cours. Ceci nous permet de déterminer le taux de persévérance. Ensuite, nous comparons le nombre d'inscriptions prévues avec le nombre d'apprenants qui ont terminé, ce qui nous amène à déterminer le taux de réussite du projet régional de formation linguistique. Ces données sont présentées par niveau de compétence linguistique pour l'ensemble du Québec. Des données sur le nombre d'apprenants ayant terminé le cours sont également exposées par niveau de compétence linguistique, pour l'ensemble du Québec et selon le secteur d'activité. D'autres informations ayant une incidence sur le rendement des apprenants sont également présentées, soit l'évaluation de l'apprenant et les mesures d'incitation à la participation.

Les données relatives aux inscriptions et aux apprenants qui ont terminé le cours sont tirées du tableau 2 du *Rapport statistique 2009-2010* et des *Rapports annuels sur les résultats, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013*. Le tableau 3.2 et les graphiques 3.5 à 3.6 qui proviennent du tableau 4 de ces mêmes rapports, présentent les données relatives aux apprenants qui ont terminé le cours selon les secteurs d'activité et les niveaux. Le tableau 3.3 traite des informations relatives à l'évaluation de l'apprenant à la fin d'une session. Le tableau 3.4 présente des informations quant aux mesures incitatives. Celles-ci proviennent respectivement des tableaux 2.11 et 2.9 de la *Grille de présentation des projets régionaux de formation linguistique*.

Les variables traitées dans cette section portent sur :

- le niveau de compétence linguistique : défini à la section 2, page 16;
- les inscriptions : nombre d'apprenants qui se sont inscrits à un cours d'anglais, langue professionnelle; elles correspondent aux inscriptions réelles;
- les apprenants qui ont terminé le cours : apprenant inscrit à un cours qui a terminé le cours;
- les secteurs d'activité : secteurs dans lesquels les apprenants travaillent;
En guise d'exemple :
 - le secteur de l'accueil peut comprendre les titres d'emploi suivants : réceptionniste ou téléphoniste, préposé à l'accueil, secrétaire, commis, technicien administratif, etc.;
 - les titres d'emploi du secteur de la santé peuvent comprendre : diététiste, ergothérapeute, infirmière et infirmier, infirmière auxiliaire et infirmier auxiliaire, médecin, orthophoniste, physiothérapeute, préposé aux bénéficiaires, professionnel de la réadaptation, technicien en radiologie, technicien en laboratoire, technologue médical, etc.;
 - les titres d'emploi du secteur social peuvent comprendre : agent de relations humaines, auxiliaire familial et social, éducateur ou psychoéducateur, intervenant en travail social (travailleur social ou technicien en assistance sociale), psychologue, récréologue ou technicien en loisir, etc.;
- la persévérance : proportion d'apprenants qui ont terminé le cours par rapport à ceux qui sont inscrits;
- la réussite : proportion d'apprenants ayant terminé le cours, par rapport au nombre prévu à former dans les plans annuels de travail.

3.1 APPRENANTS INSCRITS AUX COURS D'ANGLAIS AYANT TERMINÉ LE COURS

3.1.1 Portrait des apprenants ayant terminé le cours

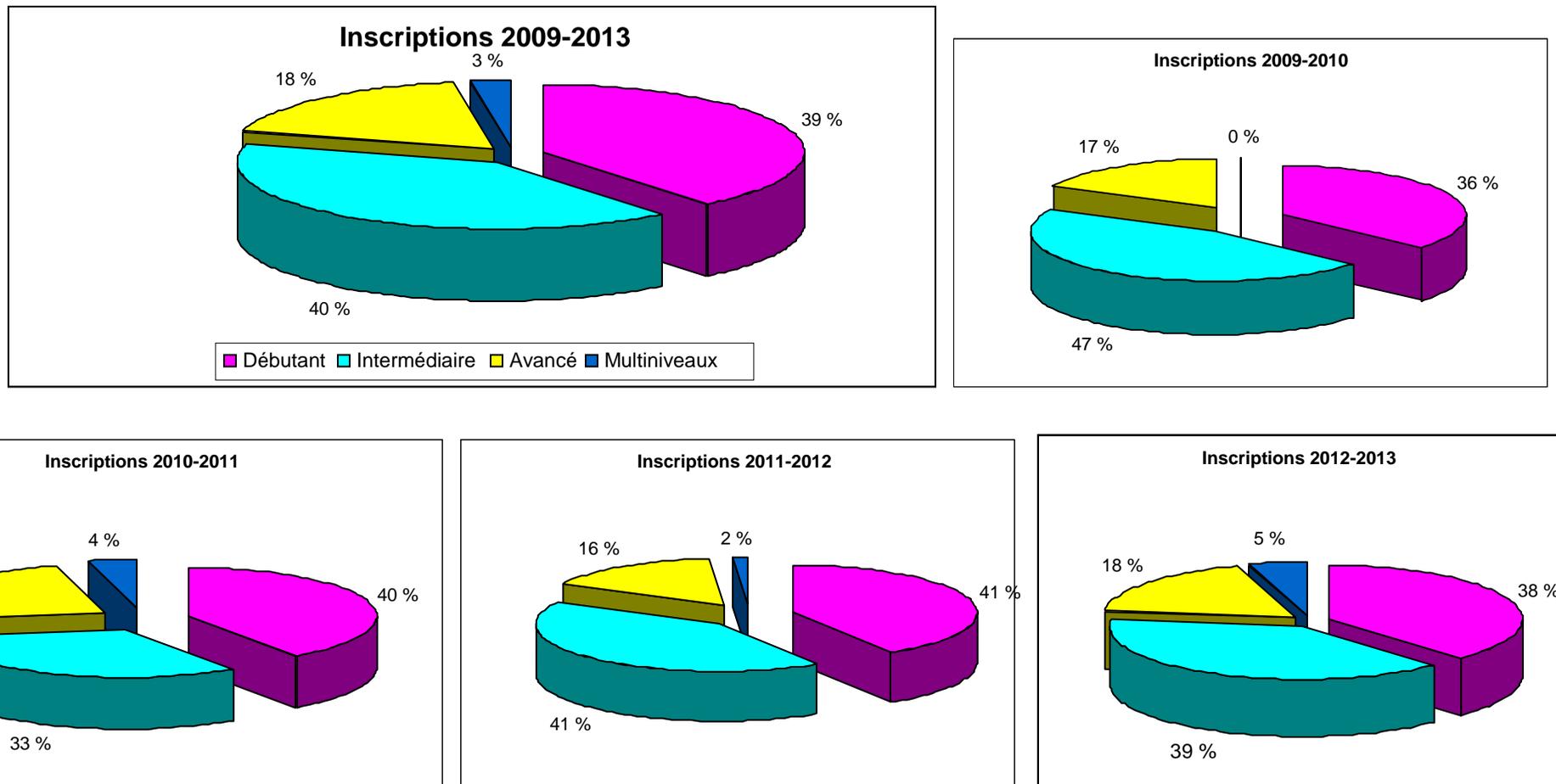
Le tableau 3.1 présente les données en ce qui a trait aux apprenants inscrits aux cours. Il présente le portrait global par niveau du nombre et du pourcentage d'apprenants inscrits aux cours ainsi que du nombre et du pourcentage d'apprenants ayant terminé le cours. On observe pour la période 2009-2013 que 6 224 apprenants se sont inscrits aux cours d'anglais dont 4 929 (79 %) les ont terminés. Le taux de persévérance varie d'une année à l'autre. Il baisse de 83 % en 2009-2010 à 75 % en 2010-2011 et il remonte à 81 % en 2012-2013. Il y a cependant une différence constante entre les niveaux. Le niveau débutant a un taux de persévérance plus élevé que les autres niveaux. Inversement, le niveau avancé a un taux de persévérance moins élevé.

Tableau 3.1 : Répartition par niveau de compétence linguistique des apprenants ayant terminé le cours par année, 2009 à 2013

Niveau	2009-2010				2010-2011				2011-2012				2012-2013				2009-2013			
	Apprenants				Apprenants				Apprenants				Apprenants				Apprenants			
	Inscrits		Terminés		Inscrits		Terminés		Inscrits		Terminés		Inscrits		Terminés		Inscrits		Terminés	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Débutant	504	36 %	435	86 %	555	40 %	448	81 %	794	41 %	640	81 %	582	38 %	485	83 %	2435	39 %	2008	82 %
Intermédiaire	641	46 %	537	84 %	450	33 %	324	72 %	804	42 %	601	75 %	595	39 %	476	80 %	2490	40 %	1938	78 %
Avancé	242	17 %	180	74 %	319	23 %	203	64 %	301	16 %	240	80 %	273	18 %	217	79 %	1135	18 %	840	74 %
Multiniveaux	0	0 %	0	0 %	58	4 %	56	97 %	29	2 %	24	83 %	77	5 %	63	82 %	164	3 %	143	87 %
TOTAL	1 387	100 %	1152	83 %	1382	100 %	1 031	75 %	1 928	100 %	1505	78 %	1 527	100 %	1 241	81 %	6 224	100 %	4 929	79 %

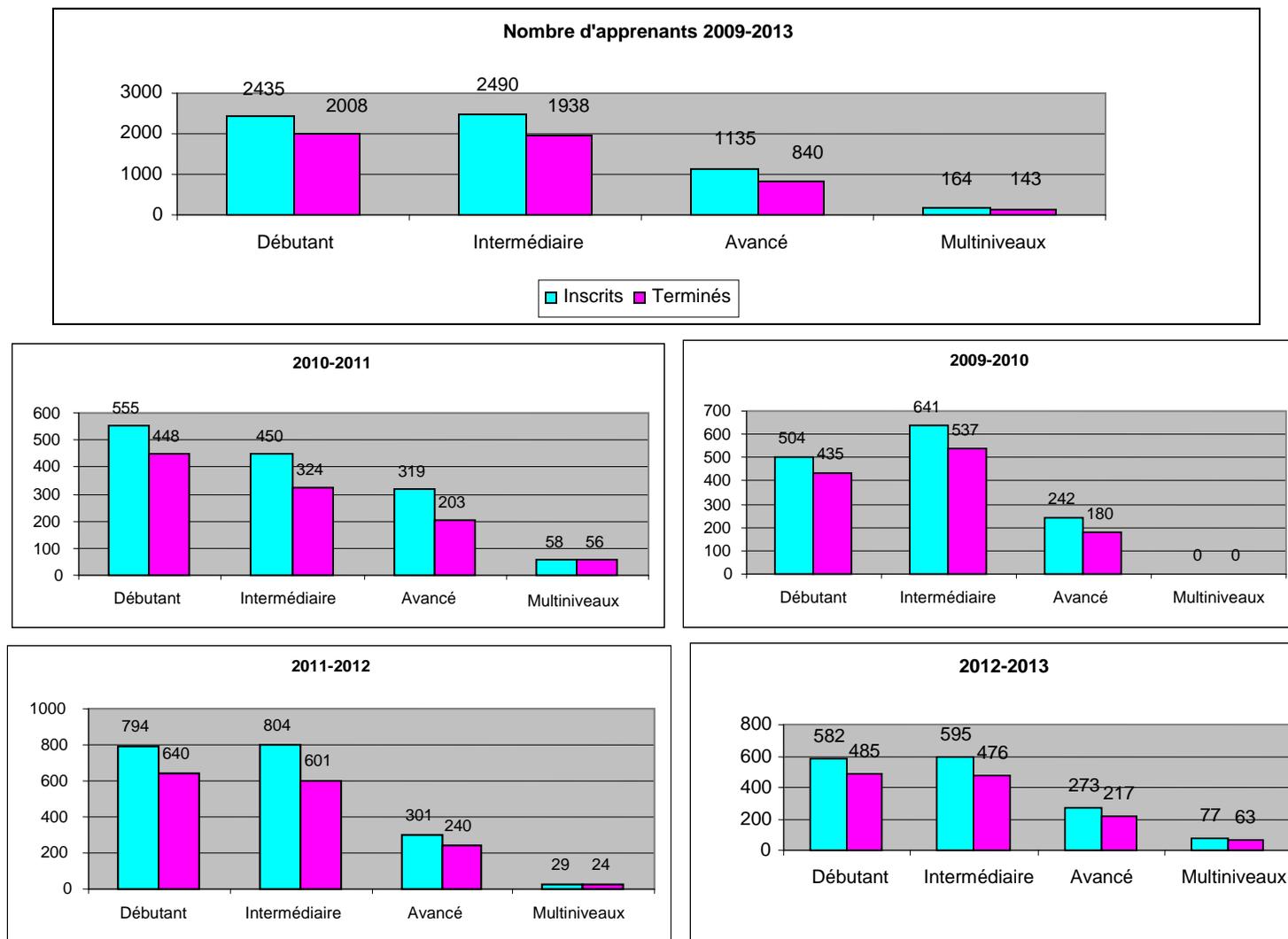
Le nombre annuel d'inscriptions présenté dans le tableau 3.1 de la page précédente est représenté par niveau de compétence linguistique dans le graphique 3.1.

Graphique 3.1 : Inscriptions selon le niveau, par année, 2009 à 2013



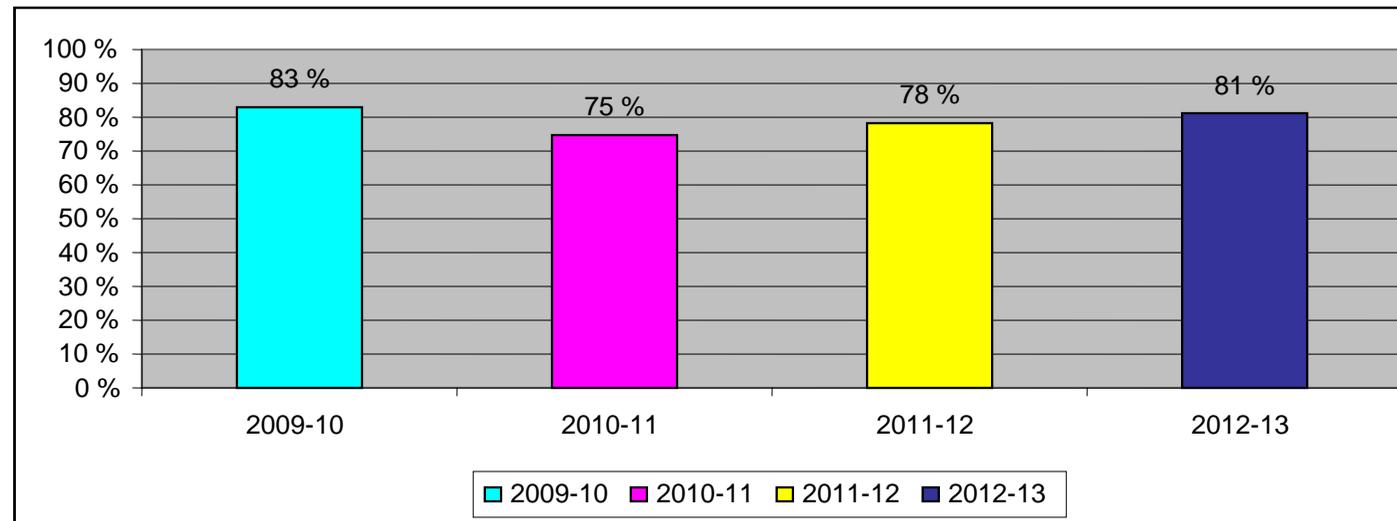
Le nombre annuel d'apprenants qui ont terminé le cours présenté dans le tableau 3.1 est représenté annuellement et par niveau dans le graphique 3.2.

Graphique 3.2 : Nombre d'apprenants par niveau qui se sont inscrits et qui ont terminé le cours, par année, 2009 à 2013

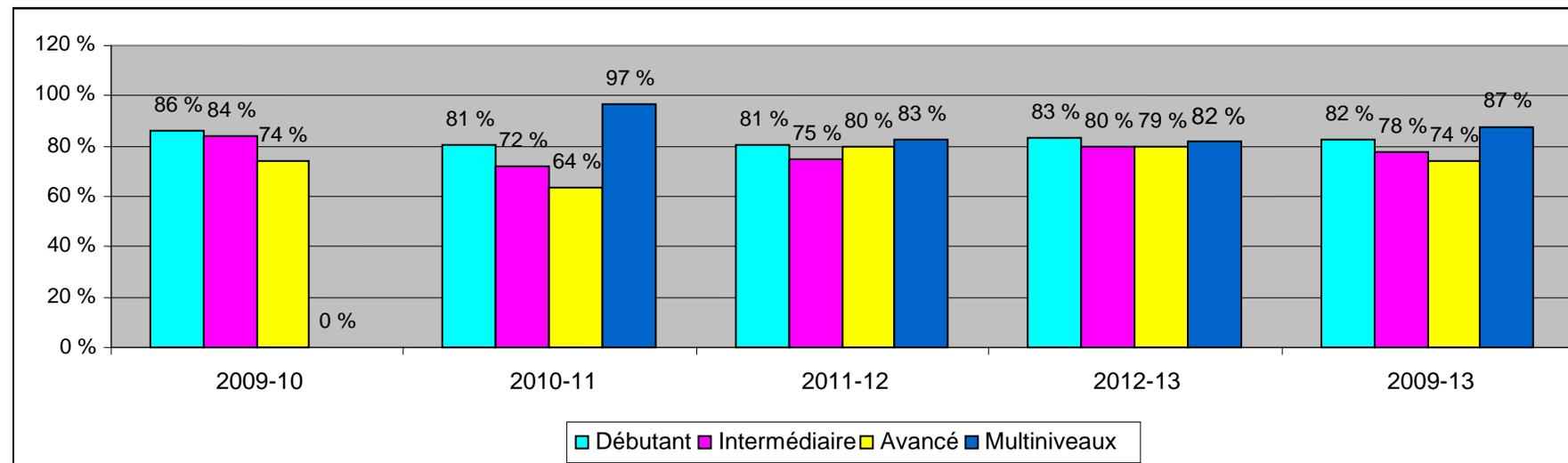


En ce qui a trait au taux annuel de persévérance, le tableau 3.1 donne la représentation graphique suivante:

Graphique 3.3 : Taux de persévérance global, par année, 2009 à 2013



Graphique 3.4 : Taux de persévérance par niveau de compétence linguistique et par année, 2009 à 2013



3.2 APPRENANTS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les agences ont également fourni de l'information quant aux secteurs d'activité dans lesquels les apprenants qui ont terminé le cours travaillent. Les activités ont été regroupées sous trois secteurs soit l'accueil, la santé et le social.

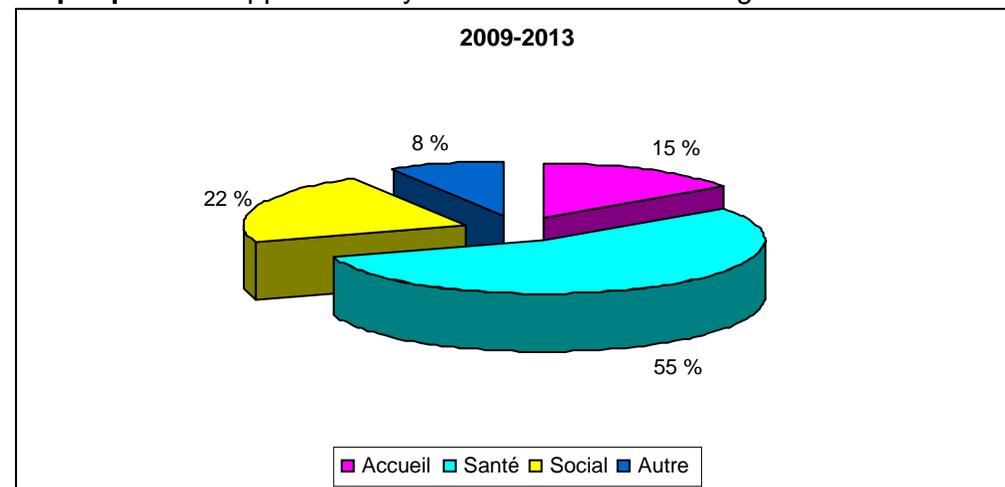
3.2.1 Portrait global des apprenants selon les secteurs d'activité et le niveau de compétence linguistique

Le tableau 3.2 présente le nombre et le pourcentage d'apprenants ayant terminé le cours selon le secteur d'activité et le niveau de compétence linguistique. Sur un total de 4 293 apprenants ayant terminé un cours d'anglais entre 2009 et 2013, plus de la moitié, soit 55 %, proviennent du secteur de la santé, 22 % du secteur social tandis que 15 % sont de l'accueil. Enfin, 8 % appartiennent à d'autres secteurs. On note une surreprésentation au niveau débutant du secteur de la santé.

Tableau 3.2 : Répartition des apprenants ayant terminé le cours d'anglais selon le secteur d'activité et le niveau de compétence linguistique, 2009 à 2013

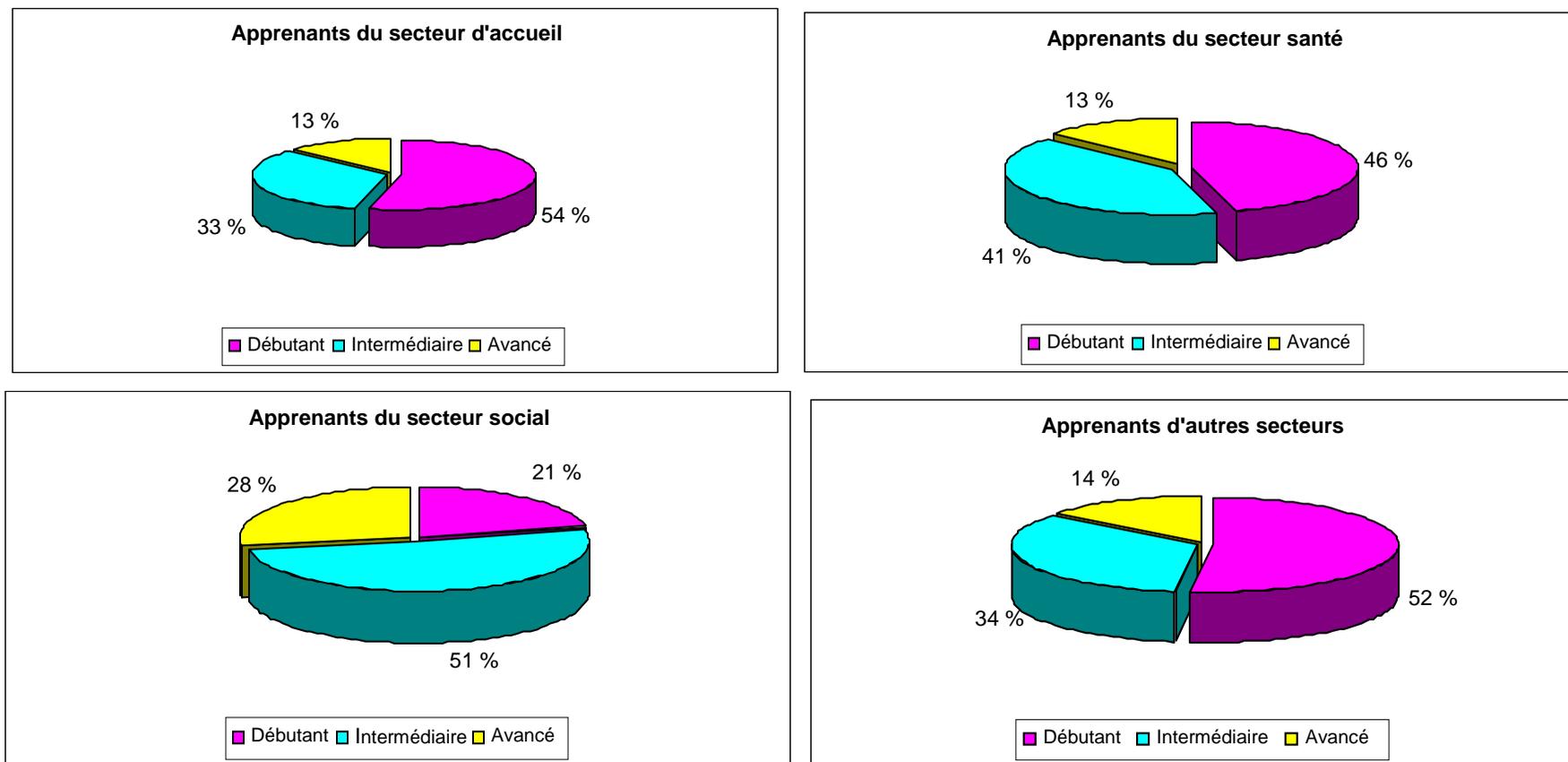
Niveau	Accueil	Santé	Social	Autre	Total	Accueil	Santé	Social	Autre
	nb	nb	nb	nb	nb	%	%	%	%
Débutant	344	1 072	202	184	1 802	19 %	59 %	11 %	10 %
Intermédiaire	214	973	477	121	1 785	12 %	55 %	27 %	7 %
Avancé	81	313	262	50	3 587	2 %	9 %	7 %	1 %
TOTAL	639	2 358	941	355	4 293	15 %	55 %	22 %	8 %

Graphique 3.5 : Apprenants ayant terminé le cours d'anglais selon le secteur d'activité, 2009 à 2013



Le tableau 3.2 donne la représentation graphique suivante de la répartition en pourcentage des apprenants pour chaque niveau de compétence linguistique par secteur d'activité. On constate que les apprenants du niveau débutant représentent plus de la moitié des apprenants ayant terminé un cours provenant du secteur d'accueil et un peu moins de la moitié provenant du secteur de la santé. Dans le secteur social, la proportion (51 %) des apprenants de niveau intermédiaire surpasse ceux du niveau débutant (21 %).

Graphique 3.6 : Apprenants ayant terminé un cours d'anglais par secteur d'activité et niveau de compétence linguistique, 2009 à 2013



3.3 ÉVALUATION DE L'APPRENANT À LA FIN DU COURS

Le tableau 3.3 donne un aperçu du processus d'évaluation de l'apprenant à la fin du cours selon les informations tirées du tableau 2.11 de la *Grille de présentation des propositions de projet régional de formation linguistique* soumise en décembre 2010. Ces informations n'ont pas été validées par la suite. On constate que l'ensemble des régions prévoit un test à la fin du cours. Treize régions ont un test oral et onze d'entre elles prévoient également un test écrit. Deux régions ne prévoyaient que des tests oraux et cinq n'ont pas fourni d'information à cet égard. Douze des régions ont indiqué que l'évaluation à la fin du cours permet de mesurer le cheminement de l'apprenant d'un niveau à l'autre.

Tableau 3.3 : Information relative à l'évaluation de l'apprenant à la fin de la session

Région	Test à la fin de la session			Progression entre les niveaux
	Test prévu	Test oral	Test écrit	
01 Bas Saint-Laurent	x	x	x	x
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	x			x
03 Capitale-Nationale	x	x	x	x
04 Mauricie et Centre-du-Québec	x	x		
05 Estrie	x	x	x	
06 Montréal	x	x	x	x
07 Outaouais	x	x	x	x
08 Abitibi-Témiscamingue	x			
09 Côte-Nord	x			x
10 Nord-du-Québec	x	x	x	x
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	x	x		x
12 Chaudière-Appalaches	x			
13 Laval	x	x	x	x
14 Lanaudière	x	x	x	x
15 Laurentides	x			
16 Montérégie	x	x	x	x
17 Nunavik	x	x	x	x
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	x	x	x	
TOTAL	18	13	11	12

3.4 MESURES INCITATIVES À LA PARTICIPATION DES APPRENANTS

Les agences pouvaient se prévaloir de divers moyens pour faciliter ou inciter la participation des intervenants de la santé et des services sociaux aux cours de langue. Le tableau 3.4 présente les diverses mesures identifiées aux propositions de projets régionaux de formation linguistique. Treize régions offrent les cours sur les heures de travail dont dix paient des coûts de remplacement du personnel. Six régions offrent des cours en dehors des heures de travail, parmi lesquelles trois offrent d'autres mesures incitatives, telles une prime de présence ou une remise de temps et le paiement du stationnement. Cinq régions n'offrent aucune mesure incitative pour une partie ou la totalité des apprenants inscrits aux cours de langue.

Tableau 3.4 : Information relative aux mesures incitatives à la participation

Région	Cours offerts sur les heures de travail		Cours offerts en dehors des heures de travail			Frais inhérents à la participation				Aucune mesure
	Oui	Avec coûts de remplacement	Oui	Remise de temps	Prime de présence	Déplacement	Stationnement	Frais de garde	Repas	
01 Bas Saint-Laurent			x		x					
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean			x							x
03 Capitale-Nationale			x				x			
04 Mauricie et Centre-du-Québec	x	x								
05 Estrie*	x		x			x				x
06 Montréal*	x	x								x
07 Outaouais	x	x			x	x	x	x		
08 Abitibi-Témiscamingue*	x	x	x	x						x
09 Côte-Nord	x	x			x					
10 Nord-du-Québec										
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			x							x
12 Chaudière-Appalaches	x	x							x	
13 Laval	x	x								
14 Lanaudière	x	x								
15 Laurentides	x	x				x	x			
16 Montérégie	x	x			x					
17 Nunavik	x					x				
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	x									
TOTAL	13	10	6	1	4	4	3	1	1	5

*Certaines régions ont eu recours à plusieurs types de mesures incitatives choisies en fonction des particularités de l'établissement et des apprenants. Par exemple, la région de l'Estrie a prévu de former une partie des apprenants pendant les heures de travail et une autre partie après les heures de travail sans mesure incitative. La région de Montréal a prévu former la grande majorité des apprenants sur les heures de travail. Cependant, dix seraient formés en dehors des heures de travail sans mesure incitative autre que le fait que les cours sont gratuits. On constate que la région d'Abitibi-Témiscamingue a choisi plusieurs mesures selon les préférences des établissements.

VOLETS 1 ET 2 : COURS D'ANGLAIS ET DE FRANÇAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

SECTION 4 RÉSULTATS DES COURS

4. APPRENANTS PROMUS À UN NIVEAU DE COMPÉTENCE LINGUISTIQUE SUPÉRIEUR

La section 4 présente les statistiques relatives au nombre d'apprenants qui ont été promus à un niveau de compétence linguistique supérieur. Le parallèle est établi entre le nombre d'apprenants ayant terminé le cours et ceux qui ont été promus à un niveau supérieur. Cela nous permet de déterminer le taux de promotion. Les statistiques relatives aux apprenants promus à un niveau supérieur sont tirées de la colonne 9 du tableau 2 du *Rapport statistiques 2009-2010* et de la colonne 7 du tableau 2 des *Rapports annuels sur les résultats pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013*. Il est à noter que deux régions qui privilégient une gestion décentralisée du projet régional ont soumis des données incomplètes relatives au nombre d'apprenants promus à un niveau supérieur.

Les variables traitées dans cette section portent sur :

- le niveau de compétence linguistique : défini à la section 2;
- les apprenants qui ont terminé les cours;
- les apprenants promus : apprenants promus à un niveau de compétence linguistique supérieur à la suite de l'évaluation de fin de cours;
- le taux de promotion : proportion d'apprenants qui ont atteint un niveau de compétence linguistique supérieur par rapport à ceux qui ont terminé le cours.

4.1 PORTRAIT GLOBAL DES APPRENANTS PROMUS À UN NIVEAU SUPÉRIEUR

Le tableau 4.1 présente le portrait des promotions pour l'ensemble du Québec selon les niveaux. On constate que le taux de promotion global pour la période de 2009 à 2013 est de 75 %. Il y a une variation importante entre les taux annuels, baissant de 81 % en 2009-2010 à 60 % en 2010-2011 et remontant à 75 % en 2011-2012 et à 83 % en 2012-2013. Le taux de promotion pour le niveau de compétence linguistique avancé qui se situe à 83 % est plus élevé que pour les niveaux débutant et intermédiaire, qui sont de 72 % et 75 % respectivement.

Tableau 4.1 : Apprenants promus à un niveau supérieur par niveau et par année, 2009-2013

Niveau	2009-2010			2010-2011			2011-2012			2012-2013			2009-2013		
	Apprenants			Apprenants			Apprenants			Apprenants			Apprenants		
	Terminés	Promus	Taux de promotion	Terminés	Promus	Taux de promotion	Terminés	Promus	Taux de promotion	Terminés	Promus	Taux de promotion	Terminés	Promus	Taux de promotion
	nb	nb	%	nb	nb	%	nb	nb	%	nb	nb	%	nb	nb	%
Débutant	435	382	88 %	448	232	52 %	640	444	69 %	485	397	82 %	2008	1455	72 %
Intermédiaire	537	395	74 %	324	227	70 %	601	455	76 %	476	383	80 %	1938	1460	75 %
Avancé	180	157	87 %	203	145	71 %	240	209	87 %	217	189	87 %	840	700	83 %
Multiniveaux	0	0	0 %	56	18	32 %	24	17	71 %	63	45	71 %	143	80	56 %
TOTAL	1 152	934	81 %	1 031	622	60 %	1 505	1125	75 %	1 241	1 014	82 %	4 929	3 695	75 %

VOLETS 1 ET 2 : COURS D'ANGLAIS ET DE FRANÇAIS, LANGUE PROFESSIONNELLE

SECTION 5 ASPECTS FINANCIERS

5. ASPECTS FINANCIERS

Une enveloppe de 8 528 707 \$ a été mise à la disposition des agences de la santé et des services sociaux de 2009 à 2013 pour la formation linguistique en région. Le processus de répartition des ressources financières entre les régions s'appuie sur un principe d'équité et a été aménagé afin de tenir compte des préoccupations particulières du MSSS concernant les régions éloignées ou peu peuplées. L'enveloppe est partagée entre les dix-huit régions sociosanitaires du Québec à partir d'un montant de base calculé en fonction de la taille de la population d'expression anglaise de chaque région selon la première langue officielle parlée. Les résultats de la répartition selon ce scénario sont ajustés de façon à tenir compte des écarts trop importants entre les régions et à permettre aux agences qui couvrent des régions où vivent des populations éloignées, vulnérables ou de faible densité, de recevoir une somme suffisante pour que le Programme de formation linguistique ait des répercussions concrètes.

L'allocation a été modulée en fonction du pourcentage de la population d'expression anglaise dans les régions. Une enveloppe minimale annuelle de 55 000 \$ et une enveloppe maximale de 300 000 \$ ont été fixées. Des enveloppes triennales ont été déterminées pour l'ensemble des régions en fonction de ces seuils. La modulation des enveloppes a permis une certaine péréquation des régions plus peuplées vers les régions moins peuplées et éloignées. En ce qui a trait aux populations des régions du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18), on a pris en compte les ententes de services avec les régions de Montréal (06), de l'Abitibi-Témiscamingue (08) et du Nord-du-Québec (10).

Les tableaux 5.1 et 5.1a présentent les résultats régionaux financiers annuels sur trois axes : la répartition régionale annoncée dans le *Cadre de référence sur le Programme de formation linguistique*, le budget régional alloué suite à l'approbation du projet régional et les dépenses réelles rapportées dans le formulaire *Prévisions de comptant et état de dépenses* soumis à l'Université à la fin de chaque année fiscale.

Les tableaux 5.2 et 5.2a présentent les dépenses réelles réparties selon les rubriques du formulaire *Prévisions de comptant et état de dépenses*. Cette répartition est seulement possible pour les années 2010-2011 et 2011-2012 étant donné que la structure des dépenses utilisées en 2009-2010 n'était pas assez précise pour le permettre. Les rubriques en question sont l'allocation aux agences, l'allocation aux organismes de formation et l'allocation aux établissements de santé et de services sociaux.

Le *Guide de présentation des projets régionaux de formation linguistique 2010-2013* <http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/trhpp/mesure-1-programme-de-formation-linguistique/langtrainprops> présente des balises pour la préparation du budget régional.

Les coûts attribuables aux agences sont les suivants:

Personnel

- les salaires et honoraires versés au personnel de l'agence affecté au projet régional. Les allocations aux organismes de formation pour les services de formation linguistique et les allocations aux établissements pour les mesures incitatives ne sont pas inscrites dans cette catégorie de dépenses. Sont inclus également dans cette section les avantages sociaux, soit la part de l'employeur pour les retenues relatives à l'assurance-emploi et au Régime des rentes du Québec et pour les autres cotisations pour des employés salariés.

Frais de déplacement et d'hébergement

- le coût des déplacements du personnel de l'agence servant à réaliser les activités indiquées à la section 2.14, soit les activités reliées à la planification, à la coordination, au suivi et à la reddition de comptes pour le projet régional.

Location et services publics

- le coût de location de salles de classe à l'extérieur des édifices du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes de formation lorsque ce montant n'est pas compris dans l'allocation versée à l'organisme de formation ou à l'établissement.

Matériel

- le montant pour l'achat et la diffusion du matériel pédagogique lié au projet, lorsque ce montant n'est pas compris dans l'allocation versée à l'organisme de formation. Les frais des travaux d'impression effectués par une imprimerie sont aussi inclus dans ce poste budgétaire de même que les frais de port (les coûts d'affranchissement, de transport, de messagerie, etc.)

Équipements

- le coût relatif à l'équipement spécial nécessaire à la réalisation des activités liées au projet et qui sont acquises par l'agence.

Mesure du rendement et diffusion

- le coût lié à l'évaluation du projet régional, et les frais encourus pour l'impression, les photocopies, le courrier et la dissémination des résultats, etc.

Les coûts attribuables aux organismes de formation sont les suivants:

- le montant prévu pour défrayer le coût du ou des contrat(s) avec les organismes de formation linguistique (cours de langue, évaluation de l'apprenant, élaboration/achat du matériel)

Les coûts attribuables aux établissements de santé et de services sociaux sont les suivants:

- le coût des mesures incitatives versé aux établissements (coûts de remplacement du personnel, prime de présence, frais inhérents à la participation)

Le tableau 5.3 présente la répartition des dépenses réelles en fonction des résultats obtenus selon trois indicateurs :

- le coût par participant : dépenses réelles divisées par le nombre d'apprenants qui ont terminé le cours;
- le coût par groupe : dépenses réelles divisées par le nombre de groupes qui ont eu lieu.
- le coût par heure : dépenses réelles divisées par le nombre d'heures d'enseignement dispensé.

Les coûts sont calculés selon le montant global dépensé et selon le montant dépensé par les organismes de formation et ce globalement et par région.

5.1 RÉPARTITION RÉGIONALE DU BUDGET ET DES DÉPENSES RÉELLES

Le tableau 5.1 *Répartition régionale, budget et dépenses réelles, 2009-2013* et le tableau 5.1a *Comparaison en pourcentage de la répartition régionale, du budget et des dépenses réelles, 2009-2013* présentent les données brutes relatives répartition régionale du budget et des dépenses réelles encourues par les agences pour les quatre années du Projet.

Une enveloppe de 8 326 996 M\$ a été réservée aux 18 régions sociosanitaires pour leur projet régional de formation linguistique, sur une période de quatre ans. En 2009-2010, une enveloppe de 1,8 M\$ a été allouée. Au cours des trois années subséquentes, l'enveloppe réservée aux régions s'est élevée à 6 526 996 M\$. Ce montant se détaille comme suit :

- 2010-2011 : 2 074 561 M\$
- 2011-2012 : 2 061 450 M\$
- 2012-2013 : 2 390 985 M\$

La répartition proposée de cette enveloppe, basée sur l'approche populationnelle et la prise en compte de besoins particuliers des régions nordiques peu peuplées, apparaît à la colonne *répartition régionale* du tableau 5.1.

Sur la base des projets régionaux, des plans de travail annuels et des prévisions de comptant annuelles soumis et approuvés par McGill, le budget accordé aux régions (colonne *budget*) s'élève à 7 330 129 M\$ ce qui représente 87 % de la répartition régionale prévue au départ. Certaines régions n'ont pas présenté de demande de financement, soit une ou plusieurs des quatre années visées par le Programme. Cela explique, entre autres, l'écart entre la répartition régionale prévue et l'enveloppe accordée. Cependant, cette situation a évolué au cours des quatre années d'implantation du Programme. Au cours des deux premières années, ce pourcentage se situait à un peu moins de 80 % tandis que pendant les deux dernières années, il dépassait 90 %.

Quant aux dépenses réelles, elles totalisent un montant de 6 493 369 M\$ ce qui correspond à 89 % du budget accordé aux régions et à 77 % de la répartition régionale de départ. L'évolution observée sur la période de quatre ans quant au pourcentage des dépenses réelles par rapport au budget accordé et ensuite par rapport à la répartition régionale de départ ressemble à celle du ratio précédent. Ces pourcentages se sont accrus sensiblement au cours des deux dernières années, en comparaison de ceux des deux premières années.

Tableau 5.1 : Répartition régionale, budget et dépenses réelles, 2009 à 2013

Région	2009-2010			2010-2011			2011-2012			2012-2013			TOTAL 2009-2013		
	Répart. rég. \$	Budget \$	Dép. réelles \$	Répart. rég. \$	Budget \$	Dép. réelles \$	Répart. rég. \$	Budget \$	Dép. réelles \$	Répart. Rég. \$	Budget \$	Dép. Réelles \$	Répart. rég. \$	Budget \$	Dép. réelles \$
01 Bas-Saint-Laurent	30 000	30 000	30 000	55 000	55 000	41 271	55 000	55 000	55 000	65 000	65 000	64 478	205 000	205 000	190 749
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	30 000	30 000	28 008	55 000	55 000	52 020	55 000	55 000	51 835	65 000	65 000	48 114	205 000	205 000	179 977
03 Capitale-Nationale	90 000	79 604	79 604	85 000	0	0	85 000	85 000	60 561	100 000	100 000	96 913	360 000	264 604	237 078
04 Mauricie et Centre-du-Québec	35 000	0	0	55 000	0	0	55 000	38 086	28 748	65 000	62 374	62 374	210 000	100 460	91 122
05 Estrie	135 000	135 000	89 088	130 000	130 000	113 271	130 000	130 000	115 073	145 000	145 000	81 420	540 000	540 000	398 852
06 Montréal	300 000	300 000	262 366	300 000	300 000	257 218	300 000	300 000	298 719	300 000	300 000	281 501	1 200 000	1 200 000	1 099 804
07 Outaouais	190 000	123 900	89 225	180 000	57 165	30 310	180 000	180 000	172 875	210 000	210 000	140 559	760 000	571 065	432 969
08 Abitibi-Témiscamingue	60 000	60 000	56 304	70 000	70 000	46 637	70 000	70 000	56 640	100 000	100 000	68 202	300 000	300 000	227 783
09 Côte-Nord	60 000	7 921	0	70 000	70 000	45 416	70 000	70 000	61 234	100 000	100 000	62 367	300 000	247 921	169 017
10 Nord-du-Québec	15 000	0	0	70 000	17 500	13 611	70 000	70 000	70 000	100 000	100 000	92 166	255 000	187 500	175 777
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	90 000	90 000	75 856	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	82 936	100 000	100 000	90 000	360 000	360 000	333 792
12 Chaudière-Appalaches	30 000	0	0	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	65 000	65 000	65 000	205 000	175 000	175 000
13 Laval	190 000	189 160	189 160	180 000	180 000	179 012	180 000	180 000	170 789	210 000	210 000	193 584	760 000	759 160	732 545
14 Lanaudière	60 000	59 700	55 436	85 000	85 000	61 246	85 000	85 000	84 759	100 000	100 000	99 570	330 000	329 700	301 011
15 Laurentides	135 000	0	0	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	127 808	145 000	145 000	144 902	540 000	405 000	402 710
16 Montérégie	300 000	300 000	295 337	300 000	300 000	238 878	300 000	300 000	287 261	300 000	300 000	300 000	1 200 000	1 200 000	1 121 476
17 Nunavik	25 000	0	0	99 561	0	0	91 450	33 696	32 391	115 985	115 985	115 985	331 996	149 681	148 376
18 Terres-Cries Baie-James	25 000	0	0	70 000	53 000	11 880	65 000	0	0	105 000	0	0	265 000	53 000	11 880
SOUS-TOTAL	1 800 000	1 405 285	1 250 384	2 074 561	1 642 665	1 360 770	2 061 450	1 921 782	1 811 629	2 390 985	2 283 359	2 007 135	8 326 996	7 253 091	6 429 918
Projets spéciaux															
07 Laval					19 080	18 976								19 080	18 976
07 Laval					22 366	17 666								22 366	17 666
08 Abitibi-Témiscamingue								15 092	6 612					15 092	6 612
15 Laurentides					20 500	20 197								20 500	20 197
SOUS-TOTAL					61 946	56 839		15 092	6 612					77 038	63 451
TOTAL	1 800 000	1 405 285	1 250 384	2 074 561	1 704 611	1 417 609	2 061 450	1 936 874	1 818 241	2 390 985	2 183 359	1 917 135	8 326 996	7 330 129	6 493 369

Tableau 5.1a : Comparaison en pourcentage de la répartition régionale du budget et des dépenses réelles, 2009 à 2013

Région	2009-2010			2010-2011			2011-2012			2012-2013			Total 2009-2013		
	Bud./rép.rég. %	Dép.réel./bud. %	Réel/rép.rég. %	Bud./rép.rég. %	Dép.réel./bud. %	Réel/rép.rég. \$									
01 Bas-Saint-Laurent	100 %	100 %	100 %	100 %	75 %	75 %	100 %	100 %	100 %	100 %	99 %	99 %	100 %	93 %	93 %
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	100 %	93 %	93 %	100 %	95 %	95 %	100 %	94 %	94 %	100 %	74 %	74 %	100 %	88 %	88 %
03 Capitale-Nationale	88 %	100 %	88 %	0 %		0 %	100 %	71 %	71 %	100 %	97 %	97 %	74 %	90 %	66 %
04 Mauricie et Centre-du-Québec	0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	69 %	75 %	52 %	96 %	100 %	96 %	48 %	91 %	43 %
05 Estrie	100 %	66 %	66 %	100 %	87 %	87 %	100 %	89 %	89 %	100 %	56 %	56 %	100 %	74 %	74 %
06 Montréal	100 %	87 %	87 %	100 %	86 %	86 %	100 %	100 %	100 %	100 %	94 %	94 %	100 %	92 %	92 %
07 Outaouais	65 %	72 %	47 %	32 %	53 %	17 %	100 %	96 %	96 %	100 %	67 %	67 %	75 %	76 %	57 %
08 Abitibi-Témiscamingue	100 %	94 %	94 %	100 %	67 %	67 %	100 %	81 %	81 %	100 %	68 %	68 %	100 %	76 %	76 %
09 Côte-Nord	13 %	0 %	0 %	100 %	65 %	65 %	100 %	87 %	87 %	100 %	62 %	62 %	83 %	68 %	56 %
10 Nord-du-Québec	0 %	0 %	0 %	25 %	78 %	19 %	100 %	100 %	100 %	100 %	92 %	92 %	74 %	94 %	69 %
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	100 %	84 %	84 %	100 %	100 %	100 %	100 %	98 %	98 %	100 %	90 %	90 %	100 %	93 %	93 %
12 Chaudière-Appalaches	0 %	0 %	0 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	85 %	100 %	85 %
13 Laval	100 %	100 %	100 %	100 %	99 %	99 %	100 %	95 %	95 %	100 %	92 %	92 %	100 %	96 %	96 %
14 Lanaudière	100 %	93 %	92 %	100 %	72 %	72 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	91 %	91 %
15 Laurentides	0 %	0 %	0 %	100 %	100 %	100 %	100 %	98 %	98 %	100 %	100 %	100 %	75 %	99 %	75 %
16 Montérégie	100 %	98 %	98 %	100 %	80 %	80 %	100 %	96 %	96 %	100 %	100 %	100 %	100 %	93 %	93 %
17 Nunavik	0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	37 %	96 %	35 %	100 %	100 %	100 %	45 %	99 %	45 %
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	0 %	0 %	0 %	76 %	22 %	17 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	20 %	22 %	4 %
SOUS-TOTAL	78 %	89 %	69 %	79 %	83 %	66 %	93 %	94 %	88 %	95 %	88 %	84 %	87 %	89 %	77 %
Projets spéciaux															
07 Laval					99 %									99 %	
07 Laval					79 %									79 %	
08 Abitibi-Témiscamingue								44 %						44 %	
15 Laurentides					99 %									99 %	
SOUS-TOTAL					92 %			44 %						82 %	
TOTAL	78 %	89 %	69 %	79 %	83 %	68 %	93 %	94 %	88 %	95 %	88 %	84 %	87 %	89 %	78 %

5.2 Répartition des dépenses régionales

Le Tableau 5.2 *Répartition des dépenses régionales de formation linguistique, 2010 à 2013* et le tableau 5.2a *Comparaison en pourcentage de la répartition des dépenses régionales de formation linguistique, 2010 à 2013* présentent des données brutes relatives à la répartition des dépenses régionales. Les dépenses de formation linguistique pour l'ensemble des régions totalisent, pour la période 2010-2013, 5 189 194 \$. Le Tableau 5.2 illustre, pour chaque région, la répartition des dépenses entre l'agence, les établissements et les organismes de formation, pour chacune des trois années individuellement et pour l'ensemble de période 2010-2013.

Le Tableau 5.2a affiche les mêmes données, cette fois en mode pourcentage.

Tableau 5.2 : Répartition des dépenses régionales de formation linguistique, 2010 à 2013

Région	2010-2011				2011-2012				2012-2013				TOTAL 2010-2013			
	Agence \$	Établis- sement \$	Organisme de formation \$	Total \$	Agence \$	Établis- sement \$	Organisme de formation \$	Total \$	Agence \$	Établis- sement \$	Organisme de formation \$	Total \$	Agence \$	Établis- sement \$	Organisme de formation \$	Total \$
01 Bas-Saint-Laurent	60	25 461	15 750	41 271	0	35 000	20 000	55 000	0	30 878	33 600	64 478	60	91 339	69 350	160 749
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	4 536	0	47 484	52 020	2 437	0	49 398	51 835	5 000	0	43 114	48 114	11 973	0	139 996	151 969
03 Capitale-Nationale	0	0	0	0	0	0	60 561	60 561	0	53 801	43 112	96 913	0	10	103 673	103 683
04 Mauricie et Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	23 073	5 675	28 748	0	52 614	9 760	62 374	0	75 687	15 435	91 122
05 Estrie	7 111	2 462	103 698	113 271	15 590	0	99 483	115 073	19 424	0	61 996	81 420	42 125	2 462	265 177	309 764
06 Montréal	43 229	138 720	75 269	257 218	48 655	166 880	83 184	298 719	53 403	144 362	83 736	281 501	145 287	449 962	242 189	837 438
07 Outaouais	30 310	0	0	30 310	34 000	40 000	98 875	172 875	35 000	45 803	59 756	140 559	99 310	85 803	158 631	343 744
08 Abitibi-Témiscamingue	11 275	2 813	32 549	46 637	13 062	0	43 578	56 640	24 046	10 850	33 306	68 202	48 383	13 663	109 433	171 479
09 Côte-Nord	0	25 593	19 823	45 416	0	33 383	27 851	61 234	0	23 598	38 769	62 367	0	82 574	86 443	169 017
10 Nord-du-Québec	0	0	13 611	13 611	0	0	70 000	70 000	0	0	92 166	92 166	0	0	175 777	175 777
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	0	0	85 000	85 000	0	0	82 936	82 936	2 000	0	88 000	90 000	2 000	0	255 936	257 936
12 Chaudière-Appalaches	6 605	34 440	13 955	55 000	4 786	35 350	14 864	55 000	2 959	0	62 041	65 000	14 350	69 790	90 860	175 000
13 Laval	38 802	79 400	60 810	179 012	37 459	77 150	56 180	170 789	55 949	76 550	61 085	193 584	132 210	233 100	178 075	543 385
14 Lanaudière	2 871	32 176	26 199	61 246	0	45 088	39 671	84 759	4 673	58 825	36 072	99 570	7 544	136 089	101 942	245 575
15 Laurentides	0	83 294	46 706	130 000	0	82 069	45 739	127 808	0	96 957	47 945	144 902	0	262 320	140 390	402 710
16 Montérégie	54 588	122 298	61 992	238 878	57 143	110 351	119 767	287 261	88 084	89 000	122 916	300 000	199 815	321 649	304 675	826 139
17 Nunavik	0	0	0	0	12 612	5 319	14 460	32 391	115 985	0	0	115 985	128 597	5 319	14 460	148 376
18 Terres Cries de la Baie-James	11 880	0	0	11 880	0	0	0	0	0	0	0	0	11 880	0	0	11 880
SOUS-TOTAL	211 267	546 657	602 846	1 360 770	225 744	653 663	932 222	1 811 629	406 523	683 238	917 374	2 007 135	843 534	1 829 767	2 452 442	5 125 743
Projets spéciaux																
07 Laval	0	9 401	9 575	18 976									0	9 401	9 575	18 976
07 Laval	4 610	6 700	6 356	17 666									4 610	6 700	6 356	17 666
08 Abitibi-Témiscamingue					1 520	957	4 135	6 612					1 520	957	4 135	6 612
15 Laurentides	0	17 197	3 000	20 197									0	17 197	3 000	20 197
SOUS-TOTAL	4 610	33 298	18 931	56 839	1 520	957	4 135	6 612	0	0	0	0	6 130	34 255	23 066	63 451
TOTAL	215 877	579 955	621 777	1 417 609	227 264	654 620	936 357	1 818 241	406 523	683 238	917 374	2 007 135	849 664	1 917 813	2 475 508	5 189 194

Le formulaire *Prévisions de comptant et état des dépenses quadrimestrielles* en 2009-2010 ne nous permet pas de compiler des statistiques selon la répartition entre les agences, les établissements et les organismes de formation.



Table 5.2a : Comparaison en pourcentage de la répartition des dépenses régionales de formation linguistique, 2010 à 2013

Région	2010-2011				2011-2012				2012-2013				TOTAL 2010-2013			
	Agence %	Établissement %	Organisme de formation %	Total %	Agence %	Établissement %	Organisme de formation %	Total %	Agence %	Établissement %	Organisme de formation %	Total %	Agence %	Établissement %	Organisme de formation %	Total %
01 Bas-Saint-Laurent	0 %	62 %	38 %	100 %	0 %	64 %	36 %	100 %	0 %	48 %	52 %	100 %	0 %	57 %	43 %	100 %
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	9 %	0 %	91 %	100 %	5 %	0 %	95 %	100 %	10 %	0 %	90 %	100 %	8 %	0 %	92 %	100 %
03 Capitale-Nationale	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	100 %	0 %	56 %	44 %	100 %	0 %	0 %	100 %	100 %
04 Mauricie et Centre-du-Québec	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	80 %	20 %	100 %	0 %	84 %	16 %	100 %	0 %	83 %	17 %	100 %
05 Estrie	6 %	2 %	92 %	100 %	14 %	0 %	86 %	100 %	24 %	0 %	76 %	100 %	14 %	1 %	86 %	100 %
06 Montréal	17 %	54 %	29 %	100 %	16 %	56 %	28 %	100 %	19 %	51 %	30 %	100 %	17 %	54 %	29 %	100 %
07 Outaouais	100 %	0 %	0 %	100 %	20 %	23 %	57 %	100 %	25 %	33 %	43 %	100 %	29 %	25 %	46 %	100 %
08 Abitibi-Témiscamingue	24 %	6 %	70 %	100 %	23 %	0 %	77 %	100 %	35 %	16 %	49 %	100 %	28 %	8 %	64 %	100 %
09 Côte-Nord	0 %	56 %	44 %	100 %	0 %	55 %	45 %	100 %	0 %	38 %	62 %	100 %	0 %	49 %	51 %	100 %
10 Nord-du-Québec	0 %	0 %	100 %	100 %	0 %	0 %	100 %	100 %	0 %	0 %	100 %	100 %	0 %	0 %	100 %	100 %
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	0 %	0 %	100 %	100 %	0 %	0 %	100 %	100 %	2 %	0 %	98 %	100 %	1 %	0 %	99 %	100 %
12 Chaudière-Appalaches	12 %	63 %	25 %	100 %	9 %	64 %	27 %	100 %	5 %	0 %	95 %	100 %	8 %	40 %	52 %	100 %
13 Laval	22 %	44 %	34 %	100 %	22 %	45 %	33 %	100 %	29 %	40 %	32 %	100 %	24 %	43 %	33 %	100 %
14 Lanaudière	5 %	53 %	43 %	100 %	0 %	53 %	47 %	100 %	5 %	59 %	36 %	100 %	3 %	55 %	42 %	100 %
15 Laurentides	0 %	64 %	36 %	100 %	0 %	64 %	36 %	100 %	0 %	67 %	33 %	100 %	0 %	65 %	35 %	100 %
16 Montérégie	23 %	51 %	26 %	100 %	20 %	38 %	42 %	100 %	29 %	30 %	41 %	100 %	24 %	39 %	37 %	100 %
17 Nunavik	0 %	0 %	0 %	0 %	39 %	16 %	45 %	100 %	100 %	0 %	0 %	100 %	87 %	4 %	10 %	100 %
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	100 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	100 %
SOUS-TOTAL	16 %	40 %	44 %	100 %	12 %	36 %	51 %	100 %	20 %	34 %	46 %	100 %	16 %	36 %	48 %	100 %
Projets spéciaux																
07 Laval	0 %	50 %	50 %	100 %									0 %	50 %	50 %	100 %
07 Laval	26 %	38 %	36 %	100 %									26 %	38 %	36 %	100 %
08 Abitibi-Témiscamingue					23 %	14 %	63 %	100 %					23 %	14 %	63 %	100 %
15 Laurentides	0 %	85 %	15 %	100 %									0 %	85 %	15 %	100 %
SOUS-TOTAL	8 %	59 %	33 %	100 %	23 %	14 %	63 %	100 %					10 %	54 %	36 %	100 %
TOTAL	15 %	41 %	44 %	100 %	12 %	36 %	51 %	100 %	20 %	34 %	46 %	100 %	16 %	37 %	47 %	100 %

Le formulaire *Prévisions de comptant et état des dépenses quadrimestrielles* en 2009-2010 ne nous permet pas de compiler des statistiques selon la répartition entre les agences, les établissements et les organismes de formation.

5.3 Dépenses régionales selon des indicateurs

Trois indicateurs ont été retenus : le coût par participant, le coût par groupe, le coût par heure d'enseignement dispensé. Pour chacun de ces indicateurs, la ventilation des coûts a été faite en fonction du budget global et des dépenses attribuables aux organismes de formation.

Tableau 5.3 : Répartition des dépenses régionales selon des indicateurs, 2010 à 2013

Région	Coût par participant		Coût par groupe		Coût par heure d'enseignement dispensé	
	Global \$	Organisme de formation \$	Global \$	Organisme de formation \$	Global \$	Organisme de formation \$
01 Bas-Saint-Laurent	815,17	296,37	3 827,36	1 651,19	223,26	96,32
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	441,12	343,13	2 053,64	1 891,84	66,86	61,59
03 Capitale-Nationale	1 402,83	613,45	6 298,96	4 146,92	209,97	138,23
04 Mauricie et Centre-du-Québec	6 074,80	1 029,00	30 374,00	5 145,00	526,72	89,22
05 Estrie	629,10	418,26	1 960,53	1 678,34	57,09	48,87
06 Montréal	4 601,69	1 013,34	23 262,17	6 727,47	337,00	97,46
07 Outaouais*	2 164,85	793,16	8 593,60	3 965,78	276,99	127,83
08 Abitibi-Témiscamingue	918,48	457,93	3 491,98	2 226,82	136,53	87,06
09 Côte-Nord	1 724,66	882,07	10 563,56	5 402,69	234,75	120,06
10 Nord-du-Québec	5 326,58	5 326,58	3 906,16	3 906,16	133,16	133,16
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	1 097,60	1 089,09	5 998,51	5 952,00	202,78	201,21
12 Chaudière-Appalaches*	1,388.89	228,72	3 235,29	847,62	205,22	53,77
13 Laval	3,227.07	854,65	20 715,25	6 928,79	265,58	88,83
14 Lanaudière	1 527,97	517,47	7 674,22	3 185,69	202,62	84,11
15 Laurentides	579,25	562,31	16 277,31	5 515,00	600,30	203,39
16 Montérégie	2 543,03	690,87	12 908,42	4 760,55	228,72	84,35
17 Nunavik*	8 759,00	2 639,00	8 759,00	2 639,00	259,13	21,11
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	698,82	0,00	3 960,00	0,00	349,41	0,00
TOTAL	1 645,34	628,99	6 988,03	3 330,99	194,00	88,67

* Les coûts pour les régions 07, 12, et 17 ont été ajustés afin de tenir compte du fait que ces régions ont toutes eu des projets particuliers autres que des cours de langue au moins un des années de la période concernée.

VOLET 3 : SOUTIEN AUX FORMATEURS ET AUX APPRENANTS

SECTION 6 ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX FORMATEURS ET AUX APPRENANTS

6. SOUTIEN AUX FORMATEURS ET AUX APPRENANTS

Le *Cadre de référence sur le programme de formation linguistique*⁸ prévoit des activités de soutien destinées aux organismes de formation, aux formateurs et aux apprenants eux-mêmes à être conçues et réalisées par l'équipe du Projet McGill. Elles comprennent l'accompagnement des partenaires dans l'utilisation des divers outils développés ainsi que le soutien aux formateurs par l'offre d'ateliers de développement professionnel, en personne ou à distance, l'évaluation de matériel didactique et l'affichage de ressources sur le site web du Projet McGill. D'autres activités visent à mettre à la disposition des formateurs et des étudiants du matériel pédagogique adapté. La présente section porte sur les réalisations quant à ces activités. Elle traite les statistiques relatives aux cahiers d'apprentissage autonome, au développement des profils de compétences linguistiques pour les infirmières et infirmiers du réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'au site Web.

6.1 CAHIERS D'APPRENTISSAGE AUTONOME

Le Programme de formation linguistique a pour rôle, entre autres, de développer du matériel didactique à l'intention des apprenants inscrits aux formations linguistiques régionales, afin de les aider à maintenir leurs acquis une fois leurs cours terminés. Dans le cadre de ce rôle, une équipe de spécialistes du Projet McGill a développé une série de trois cahiers d'apprentissage autonome et DVD destinés aux intervenants en santé et en services sociaux : Module 1 Réceptionnistes, Module 2 Infirmières et infirmiers de triage et Module 3 Intervenants psychosociaux.

Les cahiers d'apprentissage autonomes proposent aux apprenants une variété de scénarios reproduisant des situations types que vivent des intervenants des secteurs d'activité visés. L'apprenant y retrouve des expressions et des phrases qui lui seront utiles pour poser des questions à des clientèles d'expression anglaise, enrichir son vocabulaire et développer des stratégies de communication afin d'éviter des malentendus. Le cahier destiné aux infirmières et infirmiers de triage a été développé en étroite collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec afin d'assurer l'authenticité des scénarios présentés et du vocabulaire. Afin d'assurer la vraisemblance des situations présentées dans le cahier et les DVD du cahier pour les intervenants psychosociaux, nous avons misé sur une collaboration avec l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. Chaque module est accompagné d'un Guide de l'animateur destiné aux animateurs des groupes de discussion et aux partenaires de conversation. Le Guide propose des activités visant à soutenir le vocabulaire et la grammaire que les apprenants étudient ou ont étudiés. De plus, une fiche d'évaluation en ligne est mise à la disposition des utilisateurs des cahiers afin de recueillir leur opinion sur la qualité et l'utilité des cahiers dans le but d'améliorer une version ultérieure. L'analyse des résultats est effectuée par une ressource externe spécialisée en évaluation.

Les cahiers sont offerts gratuitement aux organismes de formation, aux établissements de santé et de services sociaux et aux apprenants. Le bon de commande pour les trois modules est disponible sur le site web : <http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/trainers/resources>.

Le tableau 6.1 présente les statistiques relatives à la distribution de ces cahiers depuis l'impression du Module 1 en 2008. De 2008 à 2013, 1 423 cahiers et 249 guides ont été commandés par onze différentes régions. Certaines régions se distinguent par le nombre de cahiers commandé, par exemple, l'Abitibi-Témiscamingue, qui en a commandé 428, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 231, Chaudière-Appalaches, 157 et la Capitale-Nationale, 125. Sept régions n'en ont pas commandé. En sus des copies commandées, une centaine d'exemplaires ont été distribués aux partenaires du programme de formation linguistique au lancement de chaque module.

⁸ Cadre de référence, p.10.



Tableau 6.1 : Distribution des cahiers d'apprentissage autonome, 2008 à 2013

RÉGION	MODULE 1 Réceptionnistes		MODULE 2 Infirmières et infirmiers de triage		MODULE 3 Intervenants psychosociaux		TOTAL	
	Cahier	Guide	Cahier	Guide	Cahier	Guide	Cahier	Guide
2008-2010								
01 Bas Saint-Laurent	25	2	S. O	S. O	S. O	S. O	25	2
03 Capitale-Nationale	43	0					43	0
consti06 Montréal	1	1					1	1
08 Abitibi-Témiscamingue	92	10					92	10
09 Côte-Nord	15	3					15	3
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	3					6	3
12 Chaudière-Appalaches	90	13					90	13
SOUS-TOTAL	272	32					272	32
2010-2011								
09 Côte-Nord	1	1	S. O	S. O	S. O	S. O	1	1
12 Chaudière-Appalaches	30	2					30	2
16 Montérégie	20	10					20	10
SOUS-TOTAL	51	13					51	13
2011-2012								
08 Abitibi-Témiscamingue	50	0	S. O	S. O	S. O	S. O	50	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	100	0					100	0
SOUS-TOTAL	150	0					150	0
2012-2013								
03 Capitale-Nationale	51	8	54	14	25	0	130	22
05 Estrie	0	0	0	0	30	30	30	30
06 Montréal	0	0	18	2	0	0	18	2
07 Outaouais	3	3	3	3	0	0	6	6
08 Abitibi-Témiscamingue	95	4	122	9	79	5	296	18
09 Côte-Nord	23	3	22	3	4	1	49	7
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	60	5	98	13	38	7	196	25
12 Chaudière-Appalaches	47	18	5	0	0	0	52	18
15 Laurentides	24	1	48	2	30	2	102	5
16 Montérégie	20	20	20	20	20	20	60	60
MSSS	5	5	5	5	0	0	10	10
Autre	0	0	1	1	0	0	1	1
SOUS-TOTAL	328	67	396	72	226	65	950	204
TOTAL	801	112	396	72	226	65	1423	249

6.2 PROFILS DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Dans le cadre de son rôle de soutien aux formateurs, la direction du Programme de formation linguistique s'est engagée à développer des profils de compétences linguistiques pour des professionnels de la santé et à fournir des tests d'accompagnement. Dans la première phase de développement, le projet s'est limité au développement des profils de compétences linguistiques pour les infirmières et infirmiers œuvrant dans le milieu de la santé au Québec. Les profils de compétences linguistiques des infirmières sont une description et une classification, par niveaux, de la performance communicative des infirmières relative à l'exercice de leurs fonctions en anglais. Ces profils développés au moyen d'une échelle serviront de référence pour l'évaluation des compétences linguistiques.

Une des premières étapes de la Phase 1 était de répertorier les échelles de mesure des compétences linguistiques utilisées par les divers organismes de formation qui participent au Programme de formation linguistique pour les professionnels de la santé dans le cadre du Projet McGill. Les vingt-huit organismes partenaires du Projet McGill ont été invités à participer à une cueillette d'information dont le but était de recueillir les données sur les échelles de mesure des compétences linguistiques utilisées en vue de classer les candidats à la formation linguistique en groupes les plus homogènes possibles. Neuf organismes ont répondu et quatre ont fourni l'échelle de mesure qu'ils utilisent pour classer leurs candidats. Un seul d'entre eux a recours à une échelle destinée spécifiquement aux infirmières et une aux travailleurs sociaux. Par contre, tous utilisent une échelle de mesure qui distingue la compréhension orale de l'expression orale. Tous font appel à une échelle de mesure qui décrit les niveaux de compétences « débutant » et « intermédiaire » d'un apprenant, huit organismes ont répondu que l'échelle utilisée comprend un niveau « avancé » et quatre mentionnent un niveau « supérieur ».

Un comité d'étude des échelles de mesure de compétences linguistiques a été mis sur pied avec le mandat de 1) faire l'analyse des échelles disponibles au moyen d'un outil de collecte et de classification des données relatives aux différentes échelles et de 2) retenir celle qui est la plus appropriée pour décrire les profils linguistiques d'une infirmière ou d'un infirmier dans l'accomplissement de ses tâches en anglais dans le réseau de la santé et des services sociaux ou d'en adapter une ou plusieurs, au besoin. Le comité d'étude était formé de trois représentantes de l'équipe du Programme de formation linguistique du Projet McGill et de trois représentantes des organismes de formation associés aux projets régionaux de formation linguistique. Le Comité a recommandé une échelle de mesure qui comporte trois niveaux (débutant, intermédiaire et avancé) avec deux échelons chacun pour un total de six niveaux, les vrais débutants n'en faisant pas partie. Le Rapport du Comité d'étude des échelles de mesure de compétence linguistique est disponible sur le site.

L'équipe a également établi une liste des tâches langagières des infirmières et des infirmiers en contact direct avec des usagers d'expression anglaise, et ce, pour les quatre habiletés, compréhension et expression orales et écrites. Par l'entremise d'une spécialiste externe en évaluation, cette liste des tâches langagières fait actuellement l'objet d'un exercice de validation (Q1) auprès d'un échantillon représentatif des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec qui travaillent dans des établissements inclus dans les programmes régionaux d'accès aux services de santé et des services sociaux pour les personnes d'expression anglaise. Par la suite, la description des trois niveaux et chacun de leurs échelons ont été décrits, et les descripteurs pour évaluer les tâches langagières ont été élaborés. Nous en sommes maintenant à l'étape d'attribution d'un niveau de compétence linguistique à chaque tâche langagière. Pour réaliser cette attribution, un questionnaire (Q2) a été élaboré qui sera administré aux formateurs qui ont donné des cours d'anglais, langue professionnelle, dans le cadre du Projet McGill. Plus de 80 formateurs de 28 organismes de formation ont été invités à participer au processus de validation électronique qui sera accessible quand la liste des tâches langagières validées sera disponible.

6.3 SITE WEB

Entre 2009 et 2013, le site Web du Projet McGill a été réaménagé pour tenir compte de la Phase 2. Les projets issus de la Phase 1, 2004 à 2008, ont été archivés et les projets relatifs aux Mesures 1, 2 et 3, pour la période 2009-2013 ont été mis en évidence. Dans la section du site Web sur la Mesure 1, on y retrouve les descriptions des 18 projets régionaux de formation linguistique ainsi que les résultats obtenus dans chacun <http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/trhpp/mesure-1-programme-de-formation-linguistique/projets>. La section « outils » est constituée de trois principaux composants : *Cahiers d'apprentissage autonome*, *Ressources pour les apprenants* et *Ressources pour les formateurs*. La section sur les cahiers d'apprentissage autonome présente un sommaire du contenu des trois modules, des clips vidéo et audio ainsi que le bon de commande et le lien vers la fiche d'évaluation. Dans la section destinée aux formateurs on y retrouve 98 liens vers du matériel pédagogique, des méthodes d'enseignement, des présentations pédagogiques et des évaluations des lexiques. <http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/trainers/resourcesteachers>. La section pour les apprenants contient 134 liens vers des ressources générales, des exercices reliés à la santé et aux services sociaux ainsi que des tests d'auto-évaluation, des exercices d'élocution et prononciation, d'écoute, de vocabulaire, de grammaire, de rédaction, de compréhension orale et de lecture. <http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/trainers/resources>.

Les données partielles quant à la fréquentation des sections destinées aux apprenants et aux formateurs, soit de juin 2012 à avril 2013, sont les suivantes :

- ✓ Nombre de visites à la section Ressources pour les apprenants : 404
- ✓ Nombre de visites à la section Ressources pour les formateurs : 251

